

inforespace

**ufologie
phénomènes
spatiaux**

revue bimestrielle
décembre 1979, 8^{ème} année

n° 3 hors série

Les «nouveaux» ufologues



<http://laboratoire-aime-michel.com>

Document réservé à l'usage interne du Laboratoire Aimé Michel

Collection Peter EL BAZE peterbob@free.fr

Diffusion strictement interdite

Cotisations

1979 (Inforespace n° 43 à 48 + n° hors série)

Cotisation ordinaire
étudiant

Belgique

F3 480.—
FB 430.—

France

FF 85.—
FF 80.—

Autres pays

FB 630.—
FB 580.—

1978 (Inforespace n° 37 à 42 + n° hors série)

Cotisation ordinaire
d'étudiant

FB 480.—
FB 430.—

FF 85.—
FF 80.—

FB 630.—
FB 580.—

1977 (Inforespace n° 31 à 36 + n° hors série)

Cotisation ordinaire
étudiant

FB 480.—
FB 430.—

FF 85.—
FF 80.—

FB 630.—
FB 580.—

1976 (Inforespace n° 25 à 30)

Cotisation ordinaire
étudiant

FB 480.—
FB 430.—

FF 85.—
FF 80.—

FB 630.—
FB 580.—

1975 (Inforespace n° 19 à 24)

Cotisation ordinaire
étudiant

FB 480.—
FB 430.—

FF 35.—
FF 80.—

FB 630.—
FB 580.—

1974 (Inforespace n° 13 à 18)

Cotisation ordinaire
étudiant

FB 480.—
FB 430.—

FF 85.—
FF 80.—

FB 630.—
FB 580.—

1973 (Inforespace n° 7 à 12)

Cotisation ordinaire
étudiant

FB 650.—
FB 600.—

FF 100.—
FF 90.—

FB 750.—
FB 700.—

Collection complète d'Inforespace : 1973 à 1979 (n° 7 à 48) + 3 n° hors série

Cotisation ordinaire
étudiant
de soutien

FB 3400.—
FB 3000.—
FB 4500.—

FF 580.—
FF 530.—
FF 680.—

FB 4000.—
FB 3600.—
FB 4750.—

Cotisation de soutien par année : FB 800.—

Il n'est fait aucun envoi contre remboursement. Tout versement est à effectuer au CCP n° 000-0316209-86 de la SOBEPS. Avenue Paul Janson 74, 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80 de la Soc. Gén. de Banque. France et Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire (pas de chèque).

La SOBEPS est une association sans but lucratif qui, dégagée de toute option confessionnelle, philosophique, ou politique, a pour dessein l'observation et l'étude rationnelle et objective des phénomènes spatiaux et des problèmes connexes, ainsi que la diffusion sans préjugés des informations recueillies. Cette diffusion s'effectue par le truchement d'une revue bimestrielle de même que par des conférences, débats, etc. Nous sollicitons vivement la collaboration de nos lecteurs que nous invitons à nous communiquer toute information relative aux sujets traités dans la revue.

Selon l'espace disponible nous publierons les envois qui nous parviendront, leur publication n'engageant que la responsabilité de leur auteur.

Si d'aventure vous êtes amenés à observer un phénomène spatial, ou si vous avez connaissance d'une telle observation par autrui, nous vous serions reconnaissants de nous prévenir très rapidement.

SERVICE LIBRAIRIE DE LA SOBEPS

Nous vous rappelons que les ouvrages suivants sont en vente à la SOBEPS où vous pouvez les obtenir en versant le montant de la commande au C.C.P. n° 000-316209-86 de la SOBEPS, avenue Paul Janson 74 - 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80 de la Société Générale de Banque. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire (ne pas envoyer de chèque).

— **DES SOUCOUPES VOLANTES AUX OVNI**, de Michel Bougard (éd. SOBEPS): une œuvre collective écrite sous la direction de notre rédacteur en chef et qui tente de faire le point de la recherche ufologique — **380 FB**.

— **LA CHRONIQUE DES OVNI**, de Michel Bougard (éd. J-P Delarge): une approche originale du phénomène OVNI à travers diverses époques qui montre bien que ces mystérieux objets ont sillonné le ciel bien avant 1947 — **460 FB**.

— **A IDENTIFIER ET LE CAS ADAMSKI**, de Jean-Gérard Dohmen (éd. Travox): premier ouvrage belge d'expression française traitant du phénomène OVNI, avec récit d'observations en Belgique — **490 FB**.

— **MYSTERIEUX OBJETS CELESTES**, d'Aimé Michel (éd. Seghers): une réédition attendue et un ouvrage capital. Il faut avoir lu cette longue enquête sur la grande vague française de 1954 écrite par le pionnier de la recherche ufologique — **440 FB**.

(suite en page 3 de couverture)

inforespace

Organe de la SOBEPS asbl
Société Belge d'Etude des
Phénomènes Spatiaux
Avenue Paul Janson, 74
1070 Bruxelles - tél.: 02 / 524.28.48
Président :
Michel Bougard
Secrétaire général :
Lucien Clerebaut
Trésorier :
Christian Lonchay
Comité de rédaction :
Michel Bougard, rédacteur en chef
Alice Ashton, Jean-Luc Vertongen
Imprimeur :
M. Cloet & C° à Bruxelles
Editeur responsable :
Lucien Clerebaut

Sommaire

Editorial	2
Des astres pour l'ufologie	4
Analyse d'un rapport particulièrement crédible ou l'enquête au second degré	14
Le ressac d'une vague	39

Ce nouveau numéro hors série risque d'être mal accueilli par certains, les uns et les autres invoquant par ailleurs des raisons différentes.

Certains diront en effet que nous louons là la carte de l'opportunisme. Michel Monnerie a fait des adeptes et quelques ufologues, à la recherche d'une virginité nouvelle, sont sans doute prêts à jeter leur tenue aux orties en jurant qu'on ne les y reprendrait plus : pour eux, tout OVNI est en fait un objet parfaitement identifié qui s'ignore.

Cette nouvelle école d'**ufologues** est composée de chercheurs tels que Michel Monnerie, Gérard Barthel, Jacques Brucker et Dominique **Caudron**. Ces « nouveaux ufologues » (même si l'expression leur déplaît) ont la volonté de débarrasser les collections de cas actuellement recensés de tous les **faux**, canulars et autres méprises qui y traînent encore. Cette entreprise est parfaitement **louable**, mais ces ufologues ont d'autres objectifs ou hypothèses auxquelles nous ne pouvons pleinement souscrire : pour eux il n'y aurait plus d'OVNI, chaque cas restant encore inexpliqué **n'étant** qu'un phénomène en passe d'être identifié dans les mois ou années à venir.

Nous reviendrons plus tard sur ces hypothèses et réflexions qui viennent d'être développées dans deux ouvrages parus récemment aux « Nouvelles Editions Rationalistes » : « La grande peur martienne », par Gérard Barthel et Jacques Brucker, et « Le naufrage des extra-terrestres », par Michel Monnerie (collection « lumières sur ... ». Ces deux livres ont provoqué quelques remous dans le petit monde de l'ufologie et il est bon que l'on y revienne en 1980.

Disons que le travail préféré de ces partisans de la « nouvelle ufologie » est la contre enquête systématique, La recette est simple : on prend un cas manifestement mal enquêté dans lequel il est question d'un vague phénomène de lumière nocturne, et on a tôt fait de mettre en évidence les erreurs de l'enquêteur qui a cru à un phénomène mystérieux alors qu'un contrôle astronomique élémentaire lui aurait permis d'identifier la Lune ou **Vénus**.

Qu'on prenne garde. MM. **Menzel**, **Klass** et Condon ne procédaient pas autrement.

Première précision : la SOBEPS n'a pas à se réclamer d'une école plutôt que d'une autre. Il y a dans ce numéro des textes qui appartiennent à la tendance évoquée plus haut. Nous encourageons tous ceux qui ont le cran de dire que beaucoup d'enquêtes ont été et sont encore mal conduites. Nous les encourageons lorsqu'ils débusquent des cas d'observations qui peuvent recevoir une explication simple et n'ont dès lors plus leur place dans les dossiers de l'**ufologie**. Mais nous nous permettons de refréner leur enthousiasme (parfois) iconoclaste : pas de conclusions **hâtives**, Messieurs, ce n'est pas parce qu'on peut trouver une explication pour 10 % des cas vérifiés qu'on peut en déduire que les 90 V* restants sont tout aussi aisément identifiables.

D'autres nous reprocheront d'avoir accueilli dans nos colonnes ces « fossoyeurs » de l'ufologie. A ceux-là nous répondrons que nous n'avons pas à nous ériger en **ceuseurs** et protecteurs de la seule et bonne ufologie. L'ufologie est une activité qui se cherche et pour laquelle aucune méthodologie vraiment satisfaisante n'a été proposée. Celle utilisée par Michel Monnerie et ses émules a au moins un mérite à nos yeux : elle prône la recherche systématique des causes possibles d'un phénomène avant de le déclarer non identifié.

Cela semble aller de soi et devrait constituer l'abc des connaissances de l'enquêteur. L'emploi du conditionnel montre qu'on est loin du compte. Il suffit de parcourir certains comptes rendus d'enquêtes publiés ici ou là pour se rendre à l'évidence : la

« **soucoupophilie** » existe et il est des personnes pour lesquelles le moindre point lumineux insolite représente un engin peuplé d'extra-terrestres.

Soyons critiques. On nous a souvent reproché de ne pas publier suffisamment de nos enquêtes. Nous sommes trop conscients des erreurs soulignées plus haut pour tomber dans le piège d'une publication rapide. L'édition prochaine d'une synthèse des centaines d'enquêtes menées à bien par les collaborateurs de la SOBEPS permettra à chacun de se rendre compte de l'ampleur de la tâche.

Un autre texte risque d'être encore plus mal accueilli. Tant mieux. Non pas que nous recherchions le scandale, mais tout simplement parce qu'il est bon que chacun puisse s'exprimer en toute liberté si les arguments développés sont fondés et si cela se fait pour le bien de l'ufologie en général. Il s'agit de l'article de Dominique Caudron qui est une contre-enquête particulièrement détaillée d'une affaire étudiée par le GEPAN. Cet article n'engage bien sûr que son auteur et il ne faut surtout pas y voir une volonté de la SOBEPS de détruire la renommée du GEPAN. Les travaux critiqués ci-après ont été réalisés alors que Claude Poher en était encore le directeur. Le nouveau Chef du Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés, M. Alain Esterle, a pris connaissance de l'article qui suit et ne tient pas à lui apporter de réponse pour l'instant. La polémique est en effet un genre qu'il faut éviter et elle n'a que faire dans la recherche ufologique. Ayant rencontré M. Esterle, nous savons qu'il est suffisamment intelligent pour faire la part entre les critiques justifiées et les attaques polémiques qui **émaillent** le texte de Dominique Caudron.

Nous vous proposons donc cette étude de Dominique Caudron comme exemple typique d'une contre-enquête solide et rigoureuse dans sa démarche. Nous ne partageons néanmoins pas les conclusions de son auteur et nous tenions à vous en faire part avant que vous n'abordiez son travail.

Selon le GEPAN **précisément**, il reste 25 % **des** rapports d'enquêtes qui ne peuvent être expliqués. Ce numéro est donc consacré aux 75 % qui ont pu l'être, à ces trois cas sur quatre qui peuvent résulter d'une erreur ou d'une méprise. Quant au quatrième cas, c'est finalement lui qui nous intéresse. C'est par l'accumulation de milliers de « quatrième cas » que se construit patiemment l'ufologie. Mais ces observations, on s'en tait largement l'écho dans les autres numéros d'Infoespace.

Ce n'était que justice qu'au moins l'un de ces derniers soit plutôt réservé à ce qui constitue l'**essentiel** du matériel sur lequel les enquêteurs doivent travailler : les objets volants identifiés.

Michel Bougard.

Des astres pour l'ufologie

Au moment où la SOBEPS me demande de participer à ce numéro spécial je reçois le n° 45 d'Infoespace. Page 16 de cette revue le dossier photo, sous la signature de M. Bougard, présente les clichés pris à Kempsey. Au premier coup d'œil cela m'évoque une de ces innombrables confusions avec la planète Vénus que j'ai eu loisir d'analyser depuis des années et dont les plus significatives ont été publiées dans LDLN.

Mais l'intime conviction n'ayant pas de valeur scientifique, il me paraît indispensable de vérifier cette hypothèse planétaire. D'abord, il s'avère que notre voisine Vénus était ce soir-là à son maximum d'éclat (magnitude — 4,2). Disons pour les non initiés qu'elle brillait trois cents fois plus « fort » que l'étoile polaire ou environ autant qu'une ampoule électrique d'une centaine de watts vue à près d'un kilomètre. Chacun, un peu observateur, aura remarqué que de nuit une lampe de cour ou une fenêtre éclairée se voit à bien plus grande distance. Vénus, d'ailleurs, est bien plus impressionnante car d'une lumière plus blanche et isolée dans le ciel, donc moins soumise à l'absorption que notre lampe. Spécifions qu'à cette magnitude on peut distinguer l'ombre d'un objet éclairée par cette planète.

Cette magnitude élevée, le jour de la photo de Kempsey, m'incite donc à vérifier sa présence dans le ciel d'Australie. Un atlas, d'une part, fournissant latitude et longitude de cette ville des Nouvelles Galles du Sud; les éphémérides de la Société Astronomique de France, d'autre part, spécifiant les coordonnées célestes du Soleil et de la planète ... il « suffit » d'enfourner tout cela dans la calculette pour constater :

V que le Soleil se couchait là-bas vers 17 h 05 (Oui ! en Australie, juillet tombe en hiver).

2' que Vénus, elle, se couchait vers 20 h 20, soit trois heures et quart après et que l'azimut de son coucher était, (en mettant le zéro au nord) de 278,37 degrés. Soit en regardant vers le point cardinal ouest, exactement 8,37° plus au nord.

Tout cela est parfaitement compatible avec les maigres éléments de l'enquête et l'observation des clichés. Résumons : Waters déclare que l'objet était « juste un peu au nord du point cardinal ouest ». Nous venons de calculer que Vénus s'y trouvait effectivement.

L'enquête nous apprend que le soleil s'était cou-

ché plus au nord derrière le petit conifère ... Le calcul nous donne pour l'azimut du coucher solaire 294,15° soit 15,78 degrés plus au nord que Vénus. Vu la distance qui sépare l'objet incriminé du petit arbre sur la photo, on peut penser, que soit cette dernière a été faite à l'aide d'un objectif grand angulaire, soit que le soleil se couchait bien plus à droite. Dans ce cas, le repère « conifère » n'aurait pas été pris correctement ou d'un autre point que celui qu'occupait exactement le témoin au moment des photos ... s'il s'en souvenait. Ou enfin, les enquêteurs, consciencieux mais ignorants, ont bien vu le Soleil se coucher derrière l'arbre le jour où ils allèrent sur place, mais n'ont pas tenu compte de la variation de la déclinaison de l'astre pendant le temps écoulé entre l'observation et l'enquête.

En excluant l'erreur de visée et en admettant que la photo n° 84 représente la totalité d'un cliché 24 x 36, on peut calculer, soit que l'objectif était un 24 mm de focale soit, **plus probablement** que l'enquête a été faite (... enfin « qu'on » a observé le coucher du Soleil) le lundi suivant 27 juillet ! Quand je pense que certains se désolent de ne rien découvrir en Ufologie ! J'aimerais quand même qu'on me dise un jour laquelle des trois solutions était la bonne. Aucune, me répondra un ufologue fûté, car le Soleil se couchant bien à l'endroit indiqué, Vénus devait être ailleurs et la photo représente bien un OVNI ! Ce genre d'argument ne m'étonnerait pas. Répétons que Vénus a été observée par le témoin à l'azimut calculé et que d'autre part les angles sont suffisamment faibles pour qu'elle ne soit pas en dehors du cliché, (dans ce cas on devrait la voir à côté de l'OVNI), et il n'en est rien.

Mais il y a encore d'autres éléments favorables à la réalité de la confusion. Le témoin n'a plus rien vu après 20 h 15 et Vénus se couchait vers 20 h 20. L'examen des clichés, enfin, montre que l'objet s'est déplacé du haut vers le bas et de la droite vers la gauche entre les photos 82 et 84. On remarquera que dans l'hémisphère sud, où se trouve Kempsey, les planètes passent le méridien au nord puis descendent vers l'ouest, alors qu'ici en Europe ils le passent au sud avant de rejoindre l'ouest.

Ajoutons que si la photo 82 était un peu plus nette et le temps séparant les prises de vues (3 minutes) plus certain, on pourrait calculer la focale

utilisée et résoudre le problème de l'emplacement du Soleil.

Bon, n'allons pas plus loin là-dessus. Ce n'est déjà pas trop mal avec les éléments de départ. D'ailleurs ceux qui refusent d'admettre que ces photos représentent **Vénus** ne se laisseraient pas convaincre par d'autres démonstrations, d'autres calculs. Il vaut mieux qu'ils abandonnent la lecture ici. Que s'arrêtent également ceux qui, tout en admettant Vénus, tiennent à garder leurs **illusions**, parce que, évidemment, cette affaire appelle quelques commentaires qui risquent de choquer les personnes sensibles et m'attirer de nouveaux ennemis.

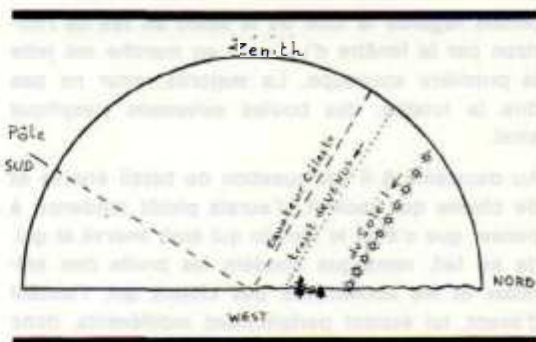
Chacun ayant pris ses responsabilités ... On y va. Puisqu'il n'y a pas de doute sur Vénus, relisons toute l'affaire, pages 16 et 17 du numéro 45 d'Inforespace. « Un gros objet » est-il dit ligne 4. Comme Vénus ce soir-là valait à peu près 37,5 secondes d'arc, c'est en effet un gros objet. Pour fixer les idées elle était aussi grosse qu'une balle de ping-pong vue à 210 **mètres**, qu'un bouton de chemise vu à 50 m., ou qu'une bille de roulement de 5 mm vue à 27,50 mètres !

Comme quoi le qualificatif « gros » ne veut rigoureusement rien dire mais évoque probablement dans l'esprit du lecteur du cas un objet de dimensions apparentes importantes ... disons au minimum un avion en **rase-motte**. Si nous considérons un chasseur d'une vingtaine de mètres vu à deux cent mètres la surestimation n'est jamais que de **cinq cents fois** et plus !

Nous constatons la dégradation de l'information. Si le témoin surestime facilement de quelques facteurs dix (Vénus est souvent estimée, lorsqu'elle n'est pas identifiée, comme mesurant le 1/4 du diamètre de la Lune, soit 12 fois trop), le lecteur multiplie lui aussi par un facteur du même ordre. Tout cela dépend des mots employés pour lesquels la charge évocatrice est plus ou moins forte. J'ai souvent constaté des coefficients de 40 fois, ce qui, à deux niveaux, fait déjà 1600 fois ! Non, je ne veux pas insister, mais quand même, songez un instant à ce que peut être l'origine d'un immense vaisseau quand il en est fait mention dans un livre de journaliste qui reprend une information de **nième** main ...

Deux lignes plus bas, le témoin estime l'altitude comme comprise entre 150 et 300 mètres. Si on

Il était une fois dans l'Ouest de Kempsey.



veut s'amuser on peut calculer à partir de la distance réelle de Vénus (0,453 UA soit 67.768.800 kilomètres) que la sous-estimation n'est jamais que de : deux cent vingt cinq millions neuf cent fois pour trois cents mètres et de : quatre cent cinquante et un million huit cents mille fois pour cent cinquante mètres !

Mais pour éviter l'apoplexie aux ufophiles j'avoue bien humblement que ces chiffres n'ont aucun sens. Soyons raisonnables : le témoin a comparé Vénus (pardon l'OVNI) à un gros objet — disons une dizaine de mètres — volant à une altitude comprise entre 150 et trois cents mètres du sol et n'a donné aucune estimation de la distance ce qui m'interdit tout calcul. Mais si on le lui demandait, je ne serais pas surpris qu'il estime cette distance de l'ordre de un ou deux kilomètres. Ce qui donne par calcul un diamètre apparent estimé entre un quart et un demi degré. Si l'enquêteur demande une estimation par rapport à la Lune il obtiendra entre un huitième et un quart de degré. Il conclura triomphalement que l'incertitude n'est que d'un facteur deux (ou quatre selon témoin), et que par conséquent les témoins estiment à peu près correctement les diamètres apparents et les distances, et que l'objet, bien réel, et matériel, se situait certainement entre un et deux kilomètres et mesurait entre cinq et dix mètres. Vous n'êtes pas d'accord ? Pourtant, chaque livraison de bulletin ufologique nous offre de tels calculs, qui, forcément, font sérieux et impressionnent favorablement le **lecteur**.

Ligne 7, nous lisons « et il se déplaçait rapidement vers l'ouest ». Comme le témoin se déplace en automobile, Vénus semble se déplacer à la même vitesse que lui puisqu'elle peut être considérée, optiquement, comme à l'infini. Que celui qui n'a

jamais regardé la lune ou le soleil au ras de l'horizon par la fenêtre d'un train en marche me jette la première soucoupe. La majorité, pour ne pas dire la totalité, des boules suiveuses s'explique ainsi.

Au deuxième § il est question de bétail énervé et de chiens qui aboient. J'aurais plutôt tendance à penser que c'était le témoin qui était énervé et qui, de ce fait, remarqua soudain les bruits des animaux et les aboiements des chiens qui, l'instant d'avant, lui étaient parfaitement indifférents, donc inaudibles, d'autant que le bruit du moteur ...

Au troisième § nous apprenons que l'OVNI est stationnaire, comme la voiture l'est aussi ... il n'y a là rien d'extraordinaire. L'objet se mit à « puiser » en passant par diverses couleurs. Ce phénomène étrange est parfaitement connu des astronomes, il atteint toutes les étoiles sous le nom de scintillation mais n'affecte les planètes qu'au ras de l'horizon. Ce qui est ici le cas, les photos en font foi.

Ensuite les choses sont confuses ... pour l'un l'objet partit à la verticale, pour l'autre il disparut lentement. Face à la maigreur de l'enquête il est impossible de comprendre ce qui s'est passé dans l'esprit des témoins à l'instant où Vénus plongea sous l'horizon. Par expérience, je sais que cette disparition d'un astre brillant est déjà étrange quand on l'a identifié... alors, quand on ne l'a pas reconnu bien des illusions sont possibles et autant d'interprétations.

Le sixième § nous offre un exemple de ce que j'appelle la dialectique ufologique car elle m'évoque les méthodes utilisées par les partis et les défenseurs des idéologies.

L'enquêteur, ou l'analyste, s'acharne à démontrer qu'il ne s'agit pas d'une confusion. Il choisit pour cela quelque chose de si éloigné des possibilités offertes par le cas qu'aucun détracteur n'aurait envisagé de l'évoquer.

Cette méthode n'est pas nouvelle, elle est aussi vieille que l'ufologie. J'en parle plus longuement dans « Le naufrage des extra-terrestres ». Elle consiste à dire, par exemple : « L'objet, immobile, ne pouvait être un avion, car ceux-ci ne peuvent rester sur place! » ; ce n'était pas non plus un bolide... ». Le défenseur, prévient ainsi les objections, mais passe sous silence les objets possibles : ballons, astres ...

Eh bien ! cette méthode fait parfaitement illusion. Le lecteur est ébloui, l'ufologue passe pour sérieux et peut clamer qu'il n'est ni un naïf, ni un fanatique. Ce tour de passe-passe fait appel aux utilisations de la psychologie bien connues des prestidigitateurs et des illusionnistes qui vous prouvent que leur main droite est vide alors qu'ils attirent votre attention sur la gauche !

Elle est encore une fois illustrée dans les commentaires qui suivent la photo, puisque les enquêteurs réfutent l'objection d'un coucher de soleil exceptionnel pour expliquer cette affaire.

C'est pourtant la dernière chose à laquelle on puisse penser car l'objet ne l'évoque nullement et d'ailleurs ce bon vieux Phoëbus était couché depuis trois heures !

Je propose donc le sketch suivant au cirque qui voudrait l'utiliser :

Le clown : « Regardez cette soucoupe !

M. Loyal : mais non c'est une tasse !

— Quoi ! Ha, ha, ha, c'est une soucoupe, je la vois comme je vous vois.

— Mais enfin c'est bien une tasse, c'est moi qui l'ai posée là ...

— Ah, Monsieur Loyal, vous n'êtes pas loyal (rires), je vais demander à la salle. Alors, les petits enfants, cette chose ressemble-t-elle à une fourchette ?

La salle, (hurlant) - Non !

— Est-ce une cuillère ?

— Non, non ! (rires, hurlements)

— Voyez-vous une soupière ?

— (les cris redoublent) Non, non !

— Le clown (triomphant) - Vous voyez bien, Monsieur Loyal, vous osez dire que je me trompe, pourtant les petits enfants sont là pour confirmer, ce n'est ni une fourchette, ni une cuillère, ni une soupière, c'est donc bien une soucoupe ».

M. Loyal lève les bras, le clown sort en roulant les épaules, l'orchestre attaque, la salle croule sous les applaudissements.

Comment oser plaisanter avec le plus grand problème de tous les temps. — Pensez-vous. Bah ! Pour ma part, je pense que l'ufologie manque sérieusement d'humour et pourtant les choses graves et importantes en méritent ... alors ?

Puisqu'il faut être sérieux soyons-le, mais de grâce, au même moment. Cette photo de Kempsey, au fond, n'apparaîtra à beaucoup que comme une modeste confusion et vous pensez honnêtement qu'il n'y a pas de quoi en faire un fromage, ni, à plus forte raison de la prendre pour prétexte, avec ses semblables, pour jeter à bas toute l'ufologie.

Et pourtant, réfléchissons, il y a dans ce banal rapport un certain nombre de points particuliers. Un gros objet qui suit une voiture, stationne à quelques centaines de mètres du sol, tandis qu'il émet une lumière puisant à intervalles réguliers, part soudain à la verticale, se transforme en une petite boule avant de disparaître. Il est à la fois ostentatoire, puisqu'on le filme, et élusif au moment décisif. Notons également que les animaux n'y sont pas *insensibles*.

Mais, ces attitudes et ces comportements sont justement ceux qui définissent un cas OVNI authentique pour un spécialiste. Force nous est de constater, d'admettre qu'il n'y a aucun critère spécifique qui permette de départager les faux OVNI des vrais. Même plus, **il n'y a pas de spécificité OVNI. Il n'existe que des cas expliqués, abusivement appelés confusions, et des cas non-expliqués (pour de multiples raisons) abusivement considérés comme authentiques.** Mais répétons-nous, les deux types contiennent rigoureusement les mêmes particularités.

La plus élémentaire logique exige donc de penser qu'en l'absence de toute spécificité *clairement* et scientifiquement constatée il n'y a aucun phénomène unique, particulier, et étranger à la source des observations.

L'insolite et les pseudo-particularités sont induits par l'objet lui-même non reconnu et naturelles (la scintillation), illusoire (boule suiveuse), auto-suggestives (peur, impressions diverses), accidentelles (*coïncidences* - le bétail énérvé).

Il est facile de comprendre l'importance de la sociologie, puisqu'au fur et à mesure que les spécialistes définissent des critères OVNI ceux-ci sont réinjectés dans le public, conjointement d'ailleurs avec des mythes voisins (science-fiction), des grands thèmes, (extra-terrestres, conquête de l'espace) qui existent et transportent les mêmes images avec ou sans les ufologues. C'est ainsi que le témoin (l'enquêteur, le rapporteur) baptisera « hu-

blot » une partie plus brillante, ou plus sombre, entr'aperçue sur un objet non reconnu.

Il y a beau temps que des ufologues ont senti cette absence de spécificité et l'influence certaine d'une composante sociale ainsi que la part psychologique de l'interprétation des scènes observées. Toutefois les articles qu'ils écrivirent passèrent relativement inaperçus car le dogme de l'intervenant extérieur n'était pas mis en doute ou sauvé *in-extremis* dans le dernier paragraphe souvent en contradiction totale avec le texte.

Maintenant le numéro *d'équilibriste* s'avère bien plus difficile pour ceux qui veulent sauver la raison sans sacrifier la foi.

C'est ainsi que Bertrand Méheust avoue bien volontiers (Infoespace n° 43, page 15) que rien du tout ou un « analogon » peut se trouver à l'origine d'un cas que rien ne distingue, — mieux, oui possède toutes les particularités — des cas *incontestés*. Ce qui revient à dire — et les ufologues informés l'admettent, même en grinçant — qu'on peut obtenir les mêmes étrangetés que la source non-identifiée soit un astre, un phare de tracteur, etc. ou un « authentique » X. Doublement X, d'ailleurs, puisqu'il est à la fois inconnu et non identifié !

Il découle logiquement de ceci que ce n'est pas dans les témoignages qu'on peut découvrir la nature d'un inconnu *non-identifié*.

Puisque aucune différence n'apparaît entre un récit induit par un objet dont la banalité (plus ou moins grande) a été découverte après coup et un autre rapport dont la source *n'a* jamais été comprise, la logique exige d'admettre que les deux procèdent d'une même démarche dans l'esprit du témoin.

Vouloir que certains cas s'expliquent par un processus naturel et d'autres par l'influence d'un X quelconque, relève de la foi pure et simple. Soutenir que coexistent un phénomène OVNI original **et un** phénomène mythique me paraît bien osé. Ce ne le serait pas si nous avions des certitudes sur le phénomène, sur son existence, mais hélas, ces certitudes viennent toutes des observations qui peuvent être du ressort du mythe.

Au mieux, on peut essayer de retrouver la source de l'observation grâce à des enquêtes dignes de ce nom. Une fois l'objet connu de l'ufologue, il

se trouve mieux à même de comprendre pourquoi le témoin et l'enquêteur superficiel l'ont transformé en une manifestation conforme à l'hypothèse. Il y a là un vaste domaine à explorer.

Les cas récalcitrants, réfractaires — il en restera de toutes façons — le seront, soit par manque de données, soit parce que l'objet source est réellement rarissime ou insolite. En **s'interdisant** de rêver sur eux on pourra — peut-être — découvrir quelque chose.

Ce que je nomme maintenant le test-astronomie se révèle de plus en plus intéressant. La majorité des **étrangetés**, qui sont pour beaucoup encore critères d'authenticité, se retrouvent dans de banales confusions avec des autres.

Et que de temps gagné. En effet, un ufologue qui ne prendrait pas la peine de vérifier le cas du Morbihan publié dans LDLN n° 185, page 22, pourrait émettre des hypothèses hardies pour expliquer qu'un rayon jailli d'une boule ait heurté une voiture avec un **bruit sourd** tandis qu'un des passagers ressentit une douleur dans le côté gauche et même une paralysie de l'épaule. (Affaire à la fois étrange et cohérente).

Mais, si l'ufologue a la curiosité de vérifier son matériel, il ira de surprise en surprise. Comme pour un vulgaire problème scolaire, partons du connu — l'énoncé — pour aboutir à la solution. On nous dit que les témoins roulaient entre Landevant et Auray sur la R.N. 185 et que la pleine lune brillait à leur droite. Or, la carte nous montre que la route file au sud-est, tandis que les **éphémérides** nous assurent que la Lune n'avait pas encore passé le méridien à l'heure de l'observation (0 h). Elle était donc entre le sud-est et le sud. Mais, lorsqu'on regarde devant soi dans la voiture on voit le sud-est; et la Lune (au sud-sud-est) n'est pas à droite du véhicule, comme l'enquête (?) le dit, mais **devant** à droite **exactement**, à droite du champ visuel. Bon, mais alors la boule « à gauche du véhicule » où est-elle ? — L'énoncé nous apprend qu'elle disparut vers 0 h 15 à l'horizon. Or, qu'est-ce qui se couche à cette heure-là au nord-ouest (azimut 208) presque diamétralement opposé à la Lune ? ... Tout simplement Vénus ! Oui, encore !

Puisque après enquête et supervision du délégué régional « on » persiste jusqu'à imprimer que la Lune était à la droite du véhicule alors qu'elle

était **presqu'en** face, j'estime que la **boule** qu'on me dit être à sa gauche pouvait fort bien être à l'arrière gauche. Qui me le reprochera ?

Si cela est — et il y a de fortes chances que cela soit — tout s'éclaire (si j'ose dire) et tout nous éclaire.

Vénus près de l'horizon est considérée comme une boule, une sphère blanche très **lumineuse**, grosse comme une lune (surestimation x 150) évoluant à 100 ou 200 mètres du sol.

Plus tard, la boule semble descendre lentement vers le sol. Mouvement naturel de Vénus ou illusion due au mouvement de la voiture ? Je ne sais, mais au moment de disparaître la **boule** lance un rayon. L'hypothèse Vénus rend parfaitement compte de ce qui va se passer. Car, étant à l'**arrière gauche**, le rayon frappe l'**arrière gauche** du véhicule. C'est à dire qu'il est parallèle **au** rayon visuel du témoin principal, une fillette de 13 ans, passager **arrière** qui constate en même temps un bruit sourd dans la carrosserie qu'elle met, logiquement, mais à tort, sur le compte du rayon. Aussitôt, elle déclare souffrir du côté **gauche** et ressentir une paralysie de l'épaule **gauche** !

Par parenthèse, on note que les effets divers ont toujours lieu lorsque l'objet non identifié est dans le champ visuel du témoin. Sauf canular ou omission, je ne connais pas de cas où un effet quelconque (genre paralysie) ait lieu avant la découverte de l'OVNI par le témoin. Ce qui milite en faveur de raisons psychologiques ou psycho-somatiques.

Plutôt qu'un simple constat de « miracle OVNI » j'eus aimé que cette enquête soit plus poussée et nous renseigne sur l'atmosphère qui tégnait à bord du véhicule, sur les réflexions et les sentiments des passagers et en particulier sur ceux de la jeune fille en question.

Je suis sûr que des amateurs respectables et mêmes des scientifiques diplômés, voire d'augustes professeurs, élucubrent en ce moment même après avoir lu dans *Lumières Dans La Nuit* n° 184 page 17, une fantastique histoire de lumière phosphorescente qui ne porte pas ombre. J'espère lire un jour comment ils font jouer les électrons, les neutrons et les autres particules avec des champs magnétiques ou non, canalisés ou pas, pour nous prouver que des photons peuvent éclairer un objet opaque et son ombre ... sans **rire**.

Seulement voilà, ces dignes amateurs de physique-fiction se seraient épargné bien de la peine s'ils avaient pensé à vérifier que la Lune couchante explique parfaitement ce cas !

Le clair de lune, souvent fantasmagorique, peut, chez un témoin surpris, provoquer une telle distorsion des faits.

Affaire bien banale en fait. Le témoin se couche tard, vers deux heures, est réveillé en sursaut dans son premier sommeil par le chien qui aboie, constate alors que la chambre est illuminée. L'identification première (phares d'auto) ne convient pas; aussi le témoin angoissé opte pour le fantastique. Panique devant la lumière blafarde — la boule au-dessus du rideau d'arbres — crainte de l'objet, on parle même de radioactivité.

Ce témoignage fait partie d'une série: et l'ensemble est assez édifiant. Peut-être **sera-t-il** salutaire à quelques uns d'insister un peu. Vous comprendrez alors — peut-être — comment tout s'enchaîne pour construire un fantastique qui n'existe pas. J'espère que vous rirez de votre naïveté comme je ris de la mienne qui a duré si longtemps.

Dans cette affaire, tout le monde, des témoins aux rédacteurs, tout le monde est parfaitement sincère et honnête. Pourtant si un illusionniste voulait vous mystifier, ou un escroc vous persuader de ce qui n'est pas, ils utiliseraient (consciemment cette fois) les mêmes méthodes. Voyons cela de plus près.

D'abord, il se trouve que l'enquêteur fut autrefois le témoin principal d'une affaire assez complexe et déroutante qui est loin de faire l'unanimité. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'est pas homme à mettre en doute les témoignages qui lui parviennent...

Le premier témoignage recueilli par cet enquêteur n'a aucune solidité.

Le second témoignage de cette même nuit n'est jamais qu'une histoire de dispute au poulailler qui s'étend aux animaux voisins, tant domestiques que sauvages. Cette agitation parut bien bizarre à la propriétaire des poules, canards et autres chiens. La dame hésita entre le renard et l'OVNI... puis choisit l'OVNI, attendu qu'au moment de ce remue-ménage inquiétant... elle frissonnait à la lecture du dernier Bourret. Courageuse elle sortit... quand tout était fini... et constata la présence d'un magnifique clair de lune... Il était 01 h 20.

Le troisième, de sa voiture, observe un objet, bas sur l'horizon, émettant un faisceau horizontal et un autre dirigé verticalement vers le bas, les deux de couleur blanc-jaune. Le brave témoin constate que l'objet éclaire la campagne comme un clair de lune. Et pour cause ! C'était elle ! Il était environ 04 h 00.

Selon la dialectique ufologique déjà évoquée au début de cet article, on a tenté de nous égarer dès le premier rapport par une sordide histoire de ballon-sonde. Victoire facile puisqu'il ne fut lancé que le lendemain ! Mais voici que le troisième rapport est suivi d'un N.D.L.R. On le comprend, il évoque tellement la lune, ce cas, que le rédacteur s'est précipité sur le calendrier des P.T.T. pour vérifier. Ouf ! Il annonce fièrement : la pleine lune n'interviendra que deux jours après et ce soir là (ce matin plutôt du 14 septembre 1975) elle se couchait à 02 h 17 TU. Il en déduit que la nuit était noire et que l'objet était bien plus près que les cinq kilomètres — que lui accorde le témoin — pour éclairer tant que ça !

Croyez moi si vous voulez, mais je pense que M. «NDLR» a écrit TU (temps universel) sans le voir, car il sait que le TU n'est pas l'heure légale française qu'affiche la montre du témoin. Un instant le subconscient a triché... Car le conscient savait pertinemment que pour économiser quelques gouttes du précieux or noir, le journal officiel du quatre août 1977 notifiait le décret du 27 juillet décidant que l'heure légale française serait avancée de deux heures jusqu'au premier octobre 1978. Donc la lune se couchait à 04 h 17... à Paris. Certes, la région de cette « folle nuit » est en gros sur le méridien de la capitale et aucune correction en longitude n'est nécessaire, mais ce soir là la déclinaison négative de la Lune ($-13^{\circ}27'$ à Oh TU), — qui par ailleurs explique qu'elle rasait l'horizon — exige une correction en latitude ! Eh oui ! Pour le théâtre des manifestations (l'Aveyron), il est bon d'ajouter une dizaine de minutes. Tout cela fait que notre aimable satellite (selon l'expression des vulgarisateurs du XIX^{ème}) se couchait lorsque la montre des témoins in situ marquait 04 h 27.

La quatrième observation, qui est celle de la lumière qui ne porte pas ombre, ne pose donc plus de problème puisqu'elle évoque la Lune qui était bien là entre 03 h 57 et 04 h 15.

La NDLR qui suit est des plus savoureuse. Elle nous fait part de la réponse du CNES à la question du journal **Centre-Presse**. Ce digne organisme déclare : « L'observation... doit être considérée comme un cas à part de tous les autres... » Et la note poursuit : « Cette observation est **Intéressante** par le fait qu'elle met en relief la **peur** ressentie par un témoin oculaire **face** à un **phénomène qu'il ne comprend pas**. .. Que l'on s' imagine ce même témoin, à découvert dans la nature, face au même **phénomène** et très proche. On comprend alors le **traumatisme** qui peut en résulter, **les effets psychiques et physiologiques** qu'il peut provoquer ». .. Sans autre commentaire que celui-ci : on peut faire du « **monnerisme** » sans le vouloir !

Le cinquième témoignage, anonyme, est particulièrement pauvre. Il est là pour servir de béquille aux autres. Béquille passablement vermoulue . . .

Sixième rapport, deuxième béquille aussi vermoulue. Un phare d'avion ou un satellite artificiel mal identifié suffit pour expliquer ce cas pauvre en **étrangeté**. Il était 05 h 45.

Le septième fait était d'une «soucoupe classique » émettant deux faisceaux puis se transformant en un nuage. Il était 05 h 55. Si la date et l'heure sont bonnes, ni la Lune ni le Soleil ne peuvent expliquer cette observation. Je n'en dirai rien donc, sinon qu'elle est bien trop succincte pour mériter une exploitation quelconque, pour ou contre. Seul « NDLR » laisse entendre qu'il pouvait y avoir quelqu'un à bord pour allumer les projecteurs qui furent observés. (Plus exactement les faisceaux seulement). Encore un mot, l'objet se situait dans la direction du lever de la planète Saturne...

Quant à la huitième elle n'a pas lieu le même jour. Sommes-nous à ça près ? Peu étrange, elle évoque un météore ou une rentrée de satellite artificiel, bien que le témoin affirme qu'il ne saurait s'agir d'un météore ! Sans nous dire pourquoi. Concluons que cela ne ressemblait pas à l'idée qu'il se fait des bolides et autres étoiles filantes.

Au lecteur qui s'émerveille d'une nuit si extraordinaire, l'article propose pour renforcer encore sa foi, si besoin est, une coïncidence édifiante; l'observation en Italie par des centaines de témoins d'un OVNI ... qui n'est autre que la rentrée d'un satellite artificiel. N'oublions pas la part visuelle qui est offerte au lecteur par des représentations

graphiques qui sont bien loin de ce que les témoins ont vu, mais sont tout à fait conformes au mythe. N'oublions pas que les témoins disent prudemment : «semblait, indéfinissable.» etc. Alors que l'illustrateur nous assène des dessins nets avec le rapport de contraste le plus élevé que puisse offrir l'imprimeur. Nous avons là une transposition du récit fréquente et particulièrement pernicieuse. Seul, à ma connaissance, l'enquêteur Dominique Caudron s'est attaché à l'étude de ce sujet **passionnant**.

La conclusion de ce festival nocturne, qui n'est en fait qu'un festival de confusions banales, **artivement** rassemblées en un bouquet, qui se veut feu d'artifice, par un enquêteur besogneux soutenu par un système; cette conclusion, donc, est un morceau d'anthologie de l'humour **involontaire**, puisqu'on y lit :

« Il est souhaitable que de nombreux soit disant enquêteurs suivent cet exemple. .. Chaque enquête bien faite apporte son lot d'éléments nouveaux et si tout un chacun, dans sa sphère, se préoccupait de recueillir des témoignages directs on serait mieux renseigné sur le phénomène qui nous intéresse au lieu de se perdre dans des **élucubrations** indigestes ou dans des besognes de démolisseurs dont la mode sévit actuellement... » J'allais oublier la carte des lieux qui offre en pointillés alignements et failles au cas où le lecteur aurait loisir d'y gâcher un peu de matière grise.

Malgré les mises en garde d'ufologues aux idées larges contre le manichéisme primaire, le principe du tiers exclu et autre behaviourisme, je doute que beaucoup comprendront que je puisse à la fois dénoncer une telle duperie et garder intacte mon amitié à ceux qui l'ont involontairement induite et à l'auteur des malheureux commentaires de cette sinistre farce. Simplement, pour moi, je veux ignorer qu'il puisse exister une idéologie, un fanatisme pour ou contre et m'en tenir à l'analyse des faits qui nous sont soumis.

Quant à ceux qui se réjouiraient ou déploieraient que les exemples ci-dessus soient puisés dans LDLN, répondons que LDLN est la seule revue importante qui publie des cas; les autres se sont réfugiées dans l'ufologie théorique et ne publient (rarement) que des affaires apparemment de très haute étrangeté mais où manquent tous les éléments nécessaires à la plus modeste analyse, le

moindre indice permettant d'envisager une contre-enquête.

Finalement c'est un hommage qu'il faut rendre à LDLN car, en publiant tout, ou presque, ce qui lui parvient, elle est le miroir de l'ufologie populaire, la seule et la vraie. N'oublions pas, que ce sont de braves gens qui font les observations et non des spécialistes. C'est là que se trouve l'objectivité de cette revue. Chacun, s'il veut bien se boucher les yeux aux commentaires par trop enthousiastes peut se faire une opinion. A la limite la lecture d'un seul numéro devrait permettre de comprendre la totalité du problème ... On peut aussi mettre dix ans ou l'éternité.

La lecture de revues qui se consacrent entièrement à une ufologie intellectualisée, trop éloignée des faits bruts, même si elle peut paraître plus « sérieuse », plus objective, ne peut pas permettre l'analyse de la situation. On y trouve seulement les opinions et les démonstrations d'une intelligentia qui a fait de l'ufologie « sa chose ». Ce ne sont en fait que les rêves faits par des penseurs sur les rêves construits par les enquêteurs à partir de données qui sont elles-mêmes les rêves du public.

S'il existe un plaisir quasi viscéral d'ajouter l'une après l'autre les pièces d'un tableau de chasse où les cas tombent comme au jeu de massacre, je ne saurais m'en contenter. C'est pour cela que je m'abstiens de signaler les cinquante à soixante pour cent de confusions de type astronomique qui emplissent chaque mois les pages des revues. Pourtant, la simple publication des données des éphémérides me donnerait à chaque fois l'assurance d'une victoire facile et sans contestation possible. Cette seule vérification astronomique permettrait d'emplir chaque mois deux numéros d'une revue rien que pour analyser la précédente parution !

Non, à cela, il faut préférer une volupté plus subtile qui est celle de comprendre. Comprendre ce qui s'est passé dans la tête du témoin par exemple.

Pour illustrer cela prenons un cas, qui, sans être particulièrement important et certainement oublié de bien des ufologues, a fait, en son temps, couler un peu d'encre et m'a fait « sécher » pendant des années.

Mous l'empruntons à un très ancien LDLN, le numéro de mai 1968. Le point choc c'est le cro-

quis, une sphère autour de laquelle tournent des satellites. Le récit nous dit que cela fut observé à l'aide de la lunette d'un théodolite (Wild T.2) de grossissement 30 au Nord-Soudan.

Comme le texte affirme que l'objet en question suivait rigoureusement le mouvement des étoiles, on pense immédiatement à Jupiter, dont les satellites galiléens sont facilement visibles avec la plus modeste lunette.

Seulement voilà. Pendant la période où fut faite cette observation, cette planète ne se présentait pas le soir (22 h env.) à l'est, comme l'indique le témoignage ! Bien que le texte ne précise pas de date, une rencontre ultérieure avec le témoin permet de dater cela en automne 1967.

Les points du témoignage qu'on peut considérer comme utilisables sont maigres mais doivent suffire. Ils sont les suivants : Automne — 22 h env. — hauteur 45° env. — à l'œil nu grosse étoile genre Vénus — Suit le mouvement apparent des étoiles. Le seul objet astronomique brillant qui se levait en cette période, c'était la planète Saturne (magnitude + 0,6). Ah !

Vérifions donc. Premièrement je constate que Tessalit (ville la plus proche citée in-texte) fait partie de l'Etat du Mali depuis 1960. S'il est exact qu'elle se trouvait au temps de l'A.O.F. au nord du Soudan français, il ne faudrait pas la placer dans l'Etat actuel du Soudan, ... 3.000 km plus à l'est, où la transaharienne dont il est question dans la lettre du témoin ne saurait passer ! Ce lieu étant *grosso-modo* proche du méridien de Paris et proche également de la latitude 20° nord on peut déduire que Saturne s'y voit à H = 45° (env.) vers 22 h (env.) vers le début septembre 1977. Le témoin n'étant pas précis, je ne peux l'être non plus.

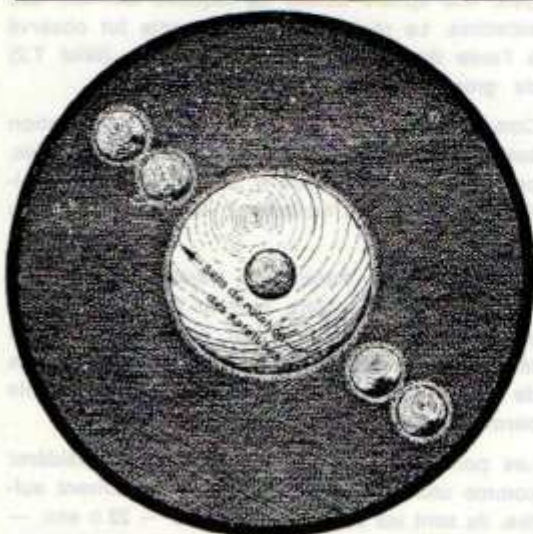
Le reste du texte est-il compatible avec Saturne ? « Aspect métallique, gris, non éblouissant... » — « ... aspect du zinc un peu terni... » cela convient (vu à la lunette).

Reste à comprendre la transposition de Saturne (*non-identifiée*) en cette sorte d'engin de science-fiction.

Le témoin étant quelque chose comme géomètre on peut espérer qu'il sait se servir de son théodolite et observer correctement les proportions.

Il dit : « Autour de cette sphère, gravitaient cinq sphères de même aspect métallique, d'un diamètre

• Autour de cette sphère, gravitaient cinq sphères de même aspect métallique. . . . (Doc. LDLN).



approximativement égal au 1/4 de la sphère principale, se tenant à peu près à un demi-diamètre de cette sphère principale. Orbite à 45° sur la verticale ».

Vous constaterez en regardant les figures que le système décrit par le témoin s'inscrit parfaitement dans la silhouette de saturne dessinée à la même échelle grâce aux données des éphémérides. L'inclinaison des anneaux devait être proche de 45° pour un observateur au sol, ce qui est signalé. On remarquera toutefois que l'inclinaison est dans le mauvais sens sur la gravure originale. Il est vrai que le rédacteur, décidément malchanceux, avoue avoir interprété les croquis du témoin !

Cette similitude de silhouette est particulièrement troublante, et, à mon avis, fournit un indice accablant en faveur de la confusion.

Reprenons. D'abord le témoin voit une étoile qu'il n'identifie pas, mais qu'il trouve bien bizarre par sa brillance et sa couleur terne, il braque sa lunette de grossissement 30... et l'estime à un diamètre égal à celui d'un disque de 5 cm vu à bout de bras.

Là, il y va fort. Cinq centimètres à bout de bras représentent un angle d'environ cinq degrés. Or, cinq degrés vus au grossissement 30 c'est dix minutes d'arc vues à l'œil nu. (Le 1/3 du diamètre lunaire) c'est-à-dire que le témoin eut, dans ce cas, largement vu le « système » allongé à l'œil nu, ce qui n'est pas !

Silhouette de Saturne, en pointillés les satellites en guise d'interprétation de l'anneau.



Saturne qui accusait 44", 3 pour le grand axe de l'anneau et 19,6" de diamètre équatorial (10% de moins pour le polaire en raison de l'aplatissement) devait se présenter — à l'œil nu comme ~~so~~ dessin vu à trois cent dix mètres, pas moins ! A la lunette du théodolite le témoin voyait ce que vous verriez en allant porter ce dessin à dix mètres trente de votre œil.

Le grand axe vu dans cette lunette vaut donc 44,3" x 30 soit environ 22'25" la boule centrale valant en gros 9'. Sans être minuscule c'est tout de même très petit. Certes, un **astronome**, même amateur, même débutant reconnaîtrait la planète. Mais imaginez cela vu comme un objet clair sur fond sombre, perturbé par la traversée de l'atmosphère et par celle de l'optique; si vous **ne** pensez pas à **Saturne**, vous verrez une boule et quelque chose autour. L'assombrissement des bords du disque, la partie interne — noire — entre l'anneau et la planète donneront l'illusion que « ça » en est détaché et si vous pensez « petite boule » il en tient deux de part et d'autre, une cinquième devant la planète vous sera suggérée par l'ombre de l'anneau. Comme tout cela vibre et que vous savez que les satellites ont l'habitude de tourner vous interpréterez la vibration comme une rotation des petites boules. « Un tour en deux minutes ». Précise le témoin.

Cette **mésinterprétation** complexe parce qu'elle comporte des éléments « bien vus » et d'autres

Une des interprétations de Galilée avant que la nature de l'anneau soit comprise. Sa lunette grossissait elle aussi environ trente fois !

entièrement arbitraires, est pourtant typique des interprétations que l'on peut donner d'un objet naturel dont on ignore l'existence, j'en trouve une preuve éclatante dans les représentations que Galilée fit de Saturne avant qu'Huygens comprenne qu'il s'agissait d'anneaux.

Ici, bien sûr, les choses se compliquent du mythe OVNI et de tous les thèmes de science-fiction qui traînent dans notre culture. Sans compter les interprétations au second degré et les insinuations subjectives d'un rédacteur qui croit à l'existence d'un phénomène. Par charité je n'analyserai pas en détail ses commentaires. Les moins tendres qui possèdent ce numéro ancien pourront s'y exercer.

Je n'insisterai pas plus. Le test « astronomie » démontre amplement qu'on peut créer une infinité de cas « étranges » conformes au mythe OVNI — surtout si **journalistes**, **enquêteurs**, rédacteurs et ufologues en améliorent la conformité — à partir de n'importe quel objet non reconnu.

On concevra sans peine les récits issus de transpositions de véhicules de scènes ou de personnages non reconnus.

Une seule objection resterait. On me rétorquera que rien n'empêche le mythe issu de la réalité de coexister avec elle. Certes, mais outre que l'analyse des cas ne montre aucune spécificité, ni indice, ni critère permettant de départager, mais au contraire incite à penser qu'ils sont tous issus d'un seul et unique phénomène psycho-sociologique; l'analyse historique que je mène dans mon dernier ouvrage : « Le naufrage des extra-terres-



tres », démontre que le mythe s'est lentement formé et n'est pas apparu subitement à la suite d'observations.

Dans la mesure où le lecteur fait de l'ufologie, ni une religion, ni une idéologie qu'il faut défendre à tout prix, il se doit de prendre en considération cette hypothèse et chercher à la vérifier par des **enquêtes** dignes de ce nom, des recherches et des raisonnements logiques. Certes la déception est grande. Mais, si nous pouvons assurer qu'aucune preuve de visites ne persiste, que nous n'avons pas besoin d'eux pour expliquer le **dossier**, il n'en demeure pas moins que pour l'instant la possibilité de vie, de civilisations sur d'autres planètes, d'autres mondes reste une hypothèse raisonnable. Allons, cessons de pêcher par cet excès d'humilité olanétaire qui pourrait paraître n'être que l'exacerbation de la lutte contre l'anthropocentrisme, mais qui n'est qu'un réveil d'une mentalité primitive qui sommeille en chacun.

Relevons la tête et clamons :

« Si les étoiles ne viennent pas à nous, nous irons aux étoiles ! »

Michel Monnerie.

Avez-vous renouvelé votre cotisation ?

Ce n° 3 hors série clôture votre abonnement à la revue Infoespace. Si vous ne l'avez encore fait, réglez sans plus attendre votre cotisation pour l'année 80. D'avance nous vous remercions de votre précieux soutien.

	Belgique	France	Autres pays
Cotisation ordinaire	FB 500,—	FF 90,—	FB 630,—
Cotisation étudiant	FB 450,—	FF 80,—	FB 580,—
Cotisation de soutien	FB 1.000,—	FF 150,—	FB 1.000,—

(La cotisation de soutien donne droit à une carte spéciale de Membre d'honneur)

Toute versement est à effectuer au CCP n° 000-0316209-86 de la SOBEPS, avenue Paul Janson, 74 - 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80 de la Société Générale de Banque. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire (ne pas envoyer de chèque).

Analyse d'un rapport particulièrement crédible ou l'enquête au second degré

1. Genèse

- Le 9 février 1976 à 02 h 05, sur la D.949, à la sortie de Beugné L'Abbé près de Luçon, Vendée, six témoins, dont trois adultes, auraient observé depuis leur voiture un objet volant non identifié.
- Le même jour à 03 h 00, le conducteur de la voiture avisait **téléphoniquement** la brigade de gendarmerie de Luçon. Deux gendarmes se rendirent aussitôt sur les lieux de l'observation mais ne purent constater de traces.
- Le 10 février, un procès verbal de cette communication et de l'inspection des lieux était établi par cette brigade.
- Le 12 février cette observation était relatée par le journal « Ouest-France ».
- Les 13 et 14 février, une enquête était faite auprès des trois témoins principaux par la gendarmerie des Sables d'Olonne.
- Le 23 février le procès verbal en était envoyé aux autorités.
- Au mois d'avril, dans son numéro 154, la revue « Lumières dans la nuit » mentionnait ce cas dans ses « nouvelles récentes » en page 26.
- Le 14 mars 1978, une enquête fut effectuée à l'initiative de M. Claude Poher, fondateur et premier directeur du GEPAN (1).
- Le 12 septembre 1978, à Toulouse, lors d'une réunion au siège du Centre National d'Etudes Spatiales où étaient invités la plupart des groupements ufologiques français, le GEPAN distribuait le compte rendu de cette enquête à ceux qui avaient daigné se précipiter à cette réunion. Officiellement il s'agissait de montrer sur un exemple quelles étaient les méthodes de travail du GEPAN...
- Enfin, ce rapport parvint entre mes mains le 24 septembre 1978, et puisqu'il était destiné à nous instruire sur l'art et la manière de procéder à une enquête d'après le groupement d'étude le plus officiel et le plus scientifique qui soit, je l'ai examiné avec l'attention que vous devinez !

2. Aspect du rapport

Ce document, volumineux comme tout rapport qui se respecte, se compose de quarante trois pages qui se répartissent ainsi :

- analyse sommaire du rapport, avis du conseil scientifique et conclusion : 3 pages
- copie des procès-verbaux de gendarmerie comprenant : bordereau d'envoi - procès verbal de renseignements administratifs - quatre procès verbaux d'audition - un procès verbal de synthèse : 13 pages
- une carte du ciel visible au moment de l'observation : 1 page
- un état des conditions météorologiques : 1 page
- une copie du questionnaire adressé aux huit membres du conseil scientifique : 3 pages
- un compte rendu de l'enquête proprement dite : 13 pages
- analyse de l'observation, comprenant :
 - trois pages de texte - un croquis perspectif - deux schémas d'interprétation de la trajectoire de l'objet - un tableau de synthèse des résultats obtenus lors de l'enquête - les éléments d'information nécessaires pour tester l'hypothèse de phénomènes connus - un tableau de matrice de test de l'ensemble de ces hypothèses : 9 pages

3. Ce qu'auraient vécu les témoins d'après l'enquête de gendarmerie

Le 9 février 1976, M. Guy B. (2), 39 ans, son épouse, âgée de 36 ans, M. Michel B., 30 ans, et leurs enfants âgés de 11, 9 et 8 ans, roulaient en Peugeot 504 sur la D.949 revenant de Poitiers qu'ils avaient quitté à 0 h 15. Peu après Luçon, les phares étant en feux de route, Mme B. aperçut une masse lumineuse par la vitre de la portière avant droite. Arrivé au village de Beugné L'Abbé, son mari lui demanda si elle voyait ce qu'il voyait. Sur sa réponse affirmative, il n'osa pas aller plus loin, arrêta son véhicule se trouvant alors à la sortie du village, en laissant ses phares allumés et le moteur tourner, et, disant qu'il s'agissait d'une « soucoupe volante », il réveilla son passager, Michel B. Il était 02 h 05.

L'objet, immobile sur la droite de la chaussée, semblait à une cinquantaine de mètres et paraissait avoir 20 mètres; sa couleur était métallique quoiqu'il soit légèrement flou; le dessous était

1. Pour ceux qui l'ignoraient encore, rappelons que le GEPAN est le Groupe d'Etude des Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés, il dépend du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) et est supervisé par un conseil scientifique de huit membres.

2. Les noms des témoins figurent en toutes lettres dans le rapport, mais je préfère ici respecter leur anonymat. M. Michel B. ne porte pas, en fait, le même nom que M. Guy B.

plus sombre que le dessus et les contours un peu plus lumineux. Il parut flotter dans l'air pendant deux ou trois minutes, puis partit doucement en montant dans le ciel en diagonale, vers l'ouest, et en devenant plus net. M. Guy B. reprit la route et roula pendant deux à trois kilomètres. L'objet avait alors la dimension de la lune et toujours la même forme biconvexe. Il disparut vers l'ouest.

Dans la journée, Mme Jeanine C, 37 ans, demeurant au Château d'Olonne, Vendée, et apprenant cette observation, vit un rapport avec le fait que la veille, 8 février à 20 h, en fermant ses volets, elle avait remarqué dans le ciel étoilé un feu clignotant blanc, de l'éclat d'une étoile brillante, allant vers le nord, puis avant qu'il n'ait disparu, un point lumineux, également de l'éclat d'une étoile brillante, mais non scintillant qui allait vers l'est. La vitesse des deux objets était semblable et elle les vit quelques minutes.

4. L'avis du conseil scientifique et les conclusions du GEPAN

Les huit membres du conseil scientifique chargés de vérifier la valeur de la méthodologie employée reçurent chacun une copie des procès verbaux de gendarmerie, ainsi qu'un questionnaire leur demandant leur avis sur cette observation.

Ce questionnaire qui s'étale sur les pages 19 à 21 du rapport est d'ailleurs une pièce d'anthologie dans le genre formulaire administratif ! Vous voyez ce que je veux dire :

OUI

NON

(cochez d'une croix la case choisie)

A l'analyse il se révèle avoir la forme d'un programme d'ordinateur, avec test logique, et renvoi à d'autres adresses (ici, huit en tout) contenant d'autres questions et d'autres instructions. Vous m'avez compris ?

OUI

NON

→ reprenez au début

J'ignore si les membres du conseil scientifique ont apprécié cette prose algorithmique, mais cinq seulement ont répondu. Une synthèse de leur avis est présentée dans le rapport en page 2.

- Aucun des cinq n'a pu identifier le phénomène observé à un phénomène connu.
- Un seul dissocie comme il convient le témoi-

gnage de Mme Jeanine C, qui apparemment n'a observé que le passage de deux satellites, ou encore d'un avion et d'un satellite.

- Trois ne voient pas à quelle discipline il faudrait faire appel, mais deux ont demandé d'examiner la présence de nuages bas et la possibilité de diffusion de lumière.

Cette hypothèse a été rejetée par le GEPAN : il n'y avait pas de brouillard, pas de source de lumière aux environs, le déplacement de l'objet a eut lieu avec changement de direction et contre le vent, l'altitude a été rapidement croissante et la distance témoin-phénomène était de l'ordre de 50 mètres, rendant la confusion improbable.

A la page précédente, on nous donnait justement quelques informations sur ce sujet :

« Astronomie :

Nous joignons la carte calculée du ciel au moment de l'observation. La Lune se couchait mais n'était pas visible à cause des nuages... »

On ignore quelle était la discipline propre de chaque membre, qu'il ait répondu ou non, et on ne sait pas si l'éventail des disciplines couvertes est suffisamment large pour identifier à coup sûr un phénomène déjà connu, au cas où le GEPAN lui-même ne l'aurait pas pu, mais ...

Si l'on s'en tient à ce que :

- le conseil scientifique, malgré toute sa sagacité, n'a pu identifier le phénomène observé;
- cette observation a fait immédiatement l'objet d'une enquête de gendarmerie;
- il s'agit d'une observation rapprochée (environ 50 m) faite par plusieurs témoins (ici 6) à une date récente avec une déclaration spontanée à la gendarmerie;

si l'on s'en tient à tout ceci, alors ce rapport paraît très crédible. Il le paraît encore plus si l'on ajoute qu'une enquête a été faite sur le terrain, par M. Claude Poher en personne, assisté de trois membres du GEPAN.

Leurs conclusions sur ce cas ?

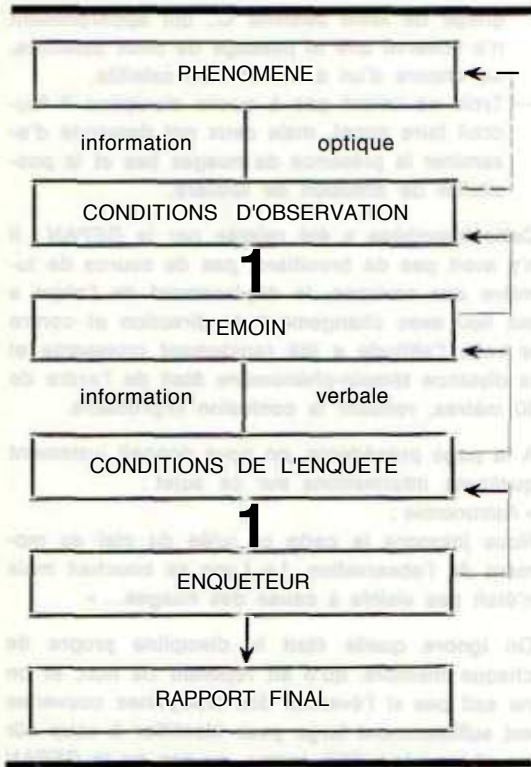
« Nous estimons que les cinq témoins de Luçon ont réellement observé le 9.02.76 un objet volant d'apparence métallique, de forme discoïdale, d'un diamètre probablement supérieur à dix mètres ».

L'ufologie officielle et scientifique dixit.

Devant cette masse de preuves, et la voix de l'autorité s'étant fait entendre, il ne reste plus qu'à

Figure 1.

Les flèches descendantes représentent des informations, les flèches ascendantes des actions, la flèche en pointillés n'a de raison d'être que pour un phénomène virtuel ou récurrent.



s'incliner religieusement et à placer ce rapport dans un tabernacle pour le présenter aux fidèles avec le respect qui convient, ou ... à considérer que la connaissance scientifique étant vérifiable, l'attitude scientifique est donc de vérifier la cohérence et la fiabilité des informations contenues dans ce rapport avant de donner son assentiment aux conclusions citées plus haut. Pour ma part je choisis la deuxième solution.

5. De l'enquête et de son bon usage

L'ufologie consistant, jusqu'à preuve du contraire, à étudier, non des phénomènes (sauf peut-être psychologiques), mais les rapports de leur observation par des témoins qui n'ont pu les identifier (ou qui les ont identifiés de façon arbitraire sous l'influence d'un contexte culturel donné), il faut donc nous contenter d'informations indirectes. Malheureusement ces informations sont d'autant plus déformées qu'elles sont précisément plus indirectes. La plupart du temps le premier rapport qui nous parvienne n'est qu'une information de troisième main et généralement inutilisable. Pour

pouvoir travailler sur des informations fiables, il va falloir aller les chercher nous-mêmes et remonter vers la source. Seulement la véritable source, c'est-à-dire le phénomène observé, n'étant plus là depuis longtemps, il faut nous rabattre sur des sources secondaires qui sont les modifications que le phénomène a apporté à son environnement : traces physiques (dont font partie les clichés photographiques) et « traces » de son observation dans la mémoire des témoins. Nous négligerons les traces physiques qui peuvent être étudiées de façon beaucoup plus sûre, pour nous intéresser au témoin, qui, dans la plupart des cas constitue pratiquement l'informateur le plus proche de la source *originelle*. C'est donc de lui qu'il faudra obtenir un maximum d'informations utilisables bien qu'indirectes. Mais hélas, il n'est pas qu'une simple étape dans le parcours de l'information, il est en réalité un ensemble d'étapes où l'information change de support, est traitée, stockée, rappelée, reconditionnée : l'information optique est convertie en information visuelle, puis en information logique, mise en mémoire, rappelée, convertie en information verbale, etc...

De plus, nous constituons nous même sans nous en rendre compte une étape dans le cheminement de l'information, puisque nous sommes en quelque sorte, témoins de la déposition du témoin. Nous risquons de mal comprendre ce qu'il nous dit, de l'interpréter en fonction de notre propre culture ufologique, et le témoin risque de mal comprendre nos questions, etc...

Nous pouvons visualiser la situation par le schéma — très simplifié — de la figure 1 (nous nous limitons à une observation visuelle suivie d'une enquête par simple dialogue).

Le témoin est représenté ici sous forme d'une simple « boîte noire », en réalité il justifierait à lui tout seul un diagramme extrêmement compliqué. Au-dessus et en dessous les deux parties du diagramme ne concernent pas des situations simultanées, mais il peut arriver que par le jeu des actions successives, le phénomène se reproduise lors de l'enquête (observation d'une planète ou d'un passage d'avion).

Ce schéma est d'ailleurs valable même dans le cas où le rapport final est un article de presse, à condition que le journaliste ait entendu personnellement le témoin. Sinon il faut rajouter des couples conditions de l'enquête-enquêteur, à la

queue **leu leu**, les informateurs successifs n'ayant plus d'enquêteur que le nom : c'est l'homme qui a vu l'homme qui a vu... **etc...** l'homme qui a vu l'OVNI.

Chacune des étapes ci-dessus représentées modifiant à sa manière l'information transmise, le problème sera de retrouver l'information initiale en « restaurant » au mieux l'information transmise. Mais, pour cela, il faut précisément savoir quelles déformations elle a subies, sans quoi nous sommes incapables de connaître les modifications à apporter pour les compenser exactement. Or, toute restauration arbitraire est éminemment nuisible : pratiquement cela revient à accorder les éléments du rapport avec ce que nous croyons savoir du phénomène observé, c'est-à-dire en fait à fabriquer des rapports en accord avec la culture de notre milieu social (ici, les ufophiles), et qui alimenteront d'ailleurs cette culture.

Le pire est que c'est presque toujours ainsi que l'on a procédé jusqu'ici, d'où des catalogues où les rapports prennent étrangement la couleur de leur époque. Mimétisme, diront certains ...

L'enquête menée par l'ufophile moyen n'est plus alors qu'une sorte de cérémonial destiné à donner de la crédibilité à un rapport afin qu'il puisse être admis au rang des choses que les fidèles peuvent croire. Des quantités « d'enquêteurs », forts de leur « carte » et du fait qu'ils « vont sur le terrain » se bornent à une interview du témoin, qu'ils rapportent, fidèlement dans le meilleur des cas, en l'interprétant le plus souvent, et parfois, hélas, en omettant ou en rajoutant tel ou tel détail jugé gênant ou au contraire indispensable (mais en général sans s'en rendre compte). Après quoi ils inonderont certaines revues ufologiques de ces reportages et parfois de lettres où ils s'étonnent (ou s'indignent) de ne pas avoir vu paraître le fruit de leurs travaux. Il est vrai qu'ils se lassent vite.

Heureusement il y a des enquêteurs plus expérimentés qui prennent grand soin de ne pas influencer le témoin, de poser des questions précises, de faire se recouper les informations, de se procurer des renseignements indispensables comme la qualité de la vision des témoins, l'état du ciel, les passages d'aéronefs, **etc...** Ils font parfois des compléments d'enquête et réfléchissent à deux fois avant de publier un rapport (et ce en proportion de leur expérience). Je les remercie

ici de la conscience dont ils font preuve, mais combien sont-ils ? Et leurs méthodes pour être meilleures sont-elles réellement efficaces ?

Parfois, peut-être, mais en théorie non ! Il ne suffit pas de collecter beaucoup d'information, car celle-ci peut n'avoir pas plus de valeur qu'un bon récit de science-fiction (n'en déplaise à Bertrand Méheust). Ceci ne veut pas dire qu'elle ait été inventée, mais qu'elle peut avoir été déformée à un point que nous n'imaginons pas, tout en gardant une apparence de cohérence.

Une véritable enquête auprès du témoin doit obtenir de l'information précise, non seulement sur le phénomène lui-même, mais encore sur chacune des étapes qu'a dû franchir l'information initiale ; il faut connaître :

- Les conditions de l'observation. Et pour cela le mieux est de s'y replacer.
- Le témoin. Comment est-il connu ? Comment **rapporte-t-il** une observation ? Pour cela il faut procéder à des contre-expériences sur des phénomènes contrôlés ou connus.
- Alors on peut s'enquérir de l'observation elle-même, mais le témoin ne peut donner de lui-même des valeurs précises, il faut donc reconstituer l'observation et mesurer les paramètres de cette reconstitution.

Mais la connaissance se fait à une incertitude près ; pour chaque paramètre il faudra donner les valeurs supérieures et inférieures de l'estimation. Enfin puisque nous constituons **nous-même** des transmetteurs d'information, il faudra mentionner de façon exhaustive les conditions dans lesquelles nous avons enquêté. Avons-nous bien fait les contre-expériences ? N'avons-nous pas influencé le témoin, **etc...**

Exemple : dans un rapport journalistique ou ufophilique, un témoin décrit un objet comme ayant un diamètre de deux mètres alors qu'il est en plein ciel. Cette valeur est donc totalement arbitraire et nous ne connaissons même pas l'incertitude dont elle est affectée. Nous enquêtons et procédons à une reconstitution dans les conditions d'observation, ce qui donne $50' \pm 10'$. Une contre-expérience nous indique que le témoin reconnaît le diamètre de la Lune pour $45'$ (reconstitution à l'aide d'un objet test lumineux représentant la **Lune**). Connaissant l'erreur systématique nous en déduisons le diamètre réel : $33' \pm 7'$.

Ceci sous réserve de **mésestimation** accidentelle, car il y a une cause de déformation que nous n'avons pu ni éliminer, ni mesurer : celle qui est due à l'émotion ressentie par le témoin lors de l'observation. Dans la reconstitution l'objet test n'a pas la même signification, le témoin sachant bien qu'il ne s'agit pas d'un véritable OVNI. Pour ce point on ne peut guère que **questionner** le témoin sur l'intensité de l'émotion qu'il a ressentie à la vue de l'objet et sur la signification qu'il lui a donnée.

Récapitulons les conditions théoriques qui permettent d'attribuer à une investigation le label « d'enquête ».

1. Opérer par reconstitution et
2. dans les mêmes conditions que l'observation;
3. faire des contre expériences;
4. estimer l'importance des déformations résiduelles de l'information;
5. indiquer la marge d'incertitude pour chaque estimation;
6. mentionner intégralement la procédure utilisée pour l'enquête.

Et tout ceci ne concerne que le témoignage de l'observateur initial, et non les investigations annexes qui permettront peut-être d'identifier le phénomène !

Dans ces conditions, combien y a-t-il de véritables enquêteurs ? On ne sait, mais il y en a quelques uns dont les méthodes semblent respecter les conditions énoncées précédemment, en tout cas, elles en donnent l'impression. Ceux là, qui se targuent autant de compétence que d'une brochette de diplômes, sont la bonne conscience de l'ufologie. Il faut dire que leurs études « scientifiques » émerveillent le profane. Avec force appareils de mesure et force chiffres après la **virgule**, ils élaborent des rapports d'enquête dont le seul nombre de pages suffirait déjà à leur donner un label de crédibilité. (Il est vrai qu'ils ne payent pas le papier qu'ils y emploient).

Tout cela est impressionnant, mais rappelons-nous : nous devons tout étudier et ne rien croire. L'existence de ces enquêtes « scientifiques » constitue un phénomène que nous devons étudier, d'autant plus qu'il est rare (la plupart de ses manifestations ne nous sont connues que par des

rumeurs) et mal **expliqué**. Après quoi, il ne nous restera plus qu'à avancer des hypothèses compatibles avec les faits, comme tout chercheur qui se respecte.

6. Un rapport scientifique sous le microscope

Le phénomène mentionné ci-dessus est tellement rare que nous n'avons pu étudier qu'une seule de ses manifestations : elle consiste justement dans la production du rapport d'enquête de quarante trois pages dont nous avons parlé au paragraphe 2. C'est dire le soin particulier avec lequel nous allons l'éplucher.

Au fait, les Sherlock Holmes de l'ufologie ont peut-être déjà remarqué quelque chose d'insolite dans notre quatrième paragraphe (sur l'avis du conseil scientifique). Opérons un petit « **flash-back** » :

« ... deux d'entre eux ont demandé d'examiner la présence de nuages bas et la possibilité de diffusion de lumières. Cette hypothèse a été rejetée par le GEPAN : il n'y avait pas de brouillard, pas de sources de lumières aux environs ... La Lune se couchait mais n'était pas visible à cause des nuages ... » Mmmh... nuages bas, diffusion de lumière... non, car il n'y avait pas de source de lumière, la Lune se trouvant derrière les nuages...

Là je ne comprends pas très bien. Les manuels de **photométrie** s'accordent à nous apprendre que la luminance de la Lune peut atteindre 2500 **candélas/mètre carré**, et son éclat 0,2 lux (3), à la pleine lune il est vrai. La Lune est donc bien une source de lumière, laquelle peut être diffusée par des nuages pour autant que je l'ai déjà observé (si !). Or la Lune était là et les nuages aussi. Mais le rapport est formel : il n'y avait pas de source de lumière. Donc la Lune n'émettait pas de lumière. Peut-être s'agissait-il de la « lune noire » des astrologues ? **Non**, soyons sérieux, un scientifique n'écrit pas des **énormités** pareilles. Ah mais suis-je bête, il y avait peut-être une éclipse ? Vite les **éphémérides**... non, la première éclipse de lune de l'année 1976 a lieu le 13 mai, d'ailleurs on était au lendemain du premier quartier. La Lune était visible, non éclipsée et lumineuse, mais le rapport est formel... et bien c'est peut-être lumineux pour le GEPAN mais cela ne me paraît pas très **cohérent**.

3. Ce qui équivaut à une lampe ordinaire de 100 W placée à une vingtaine de mètres,

Hum ! bon, mais procédons par ordre et commençons par le commencement, c'est-à-dire à la page 1.

« Enquête sur l'observation du 9.02.76 à Luçon (Vendée)

C. Poher

1. Sources de l'information :

Cette observation a fait l'objet d'une enquête de la gendarmerie des Sables d'Olonne et de Luçon (la copie du P.V. est jointe aux pages suivantes).

2. Critères de sélection utilisés :

C'est une observation **rapprochée** « 200 m) d'un objet **discoïdal** de grande dimension, faite par **plusieurs témoins** (ici six) à une **date aussi rapprochée que possible** (ici 1976) avec une **déclaration spontanée** à la gendarmerie ».

... Euh ?... il me semble que quelque chose ne va pas ... Voyons reprenons ...

Alors nous disions une observation **rapprochée**... La mesure de la distance exacte doit se trouver quelque part dans le rapport... frrrt, frrrt (bruit de papier) ... mmh...frrrt...mais, ... mais... Ah ben, ça alors, aucun calcul de triangulation ! Peut-être l'objet occultait-il un repère de distance connue ? Non, l'objet se profilait en plein ciel, et le rapport dans ses pages 24, 32 et 33 montre, photographies à l'appui, que le terrain est complètement nu. Pas le plus petit indice de distance. Rien que des estimations subjectives. La distance réelle est donc totalement inconnue.

Qu'est ce qui a bien pu pousser l'enquêteur à classer cette affaire dans les observations rapprochées, et à **souligner** ce mot par dessus le marché ? Bizarre, bizarre. Oui j'ai dit **bizarre**.

Enfin continuons.

«Un objet **discoïdal**» ... un disque? Est-ce que ça pourrait vraiment être une soucoupe volante... une vraie ... en tôle et boulons ... observation garantie dans un rapport scientifique ? C'est formidable ! Vite vérifions. L'objet doit être à symétrie de révolution et pour le confirmer il faudrait qu'il ait été aperçu simultanément sous divers angles, c'est-à-dire de plusieurs points ... Ah flûte, tous les témoins étaient placés au même endroit. Seule est donc connue l'estimation de la projection frontale de l'objet. Et l'objet d'après certains des témoins était un peu flou. Voyons **les** dessins. **Hum** ! plutôt vague ... une espèce de jatte, une baudruche dégonflée, et une pomme de

terre à cuire au bouillon; voilà à peu près à quoi cela me fait penser. Curieusement ces croquis sont redessinés pour les besoins de l'enquête et deviennent alors plus précis, plus **soucoupoïdaux**. Mmouais, pas très objectif tout ça...

«De grande dimension » ... peut-être, mais quelles que soient les dimensions angulaires, les dimensions réelles nous sont inconnues puisque la distance n'a pu être mesurée. Il **est** vrai que « grande dimension » est une formule toute relative qui n'implique aucune valeur numérique. Un grain de café serait de grande dimension si l'on pouvait demander son avis à une puce. ... Mais quelque chose me dit que l'objet pouvait être de bien plus grandes dimensions que ne le pense l'auteur du rapport ...

« **Plusieurs témoins** (ici six) » ... Six ? Au fait c'est vrai : trois adultes plus trois enfants, cela fait bien six **témoins**. Mais c'est curieux, dans les conclusions finales (voir paragraphe 4) on disait **cinq** ! Où est passé le sixième ? Est-ce que par hasard lui n'aurait pas « réellement observé le 9.02.76 un objet volant d'apparence métallique»... etc.; ... mais un objet parfaitement connu? Pourquoi n'en a-t-il rien dit alors? C'est curieux ...

« **Une date aussi rapprochée que possible** (ici 1976) ». Voilà qui semble une préoccupation importante (et louable) des **enquêteurs**. On nous a dit d'ailleurs lors de la réunion de Toulouse que le GEPAN comprenait un « groupe d'intervention rapide». **Ici ils** sont donc venus... Hé mais, si j'ai bien lu c'est le 14 mars 1978, soit deux ans un mois et cinq jours après. Bien sûr, rien ne sert de courir, mais tout de même ! Rapide, rapide... il y a bien des amateurs qui ne se targuent pas d'être rapides et qui font l'enquête quelques jours après les faits, et qui parfois même réussissent à être sur place **avant** ! Ce qui leur permet d'être à côté du témoin pendant qu'il fait son observation, de s'apercevoir qu'il ne distingue pas une étoile d'une soucoupe, et de découvrir avec stupéfaction un rapport sur cette affaire dans une revue ufologique, sous la plume d'un autre enquêteur ! (Cela m'est arrivé !).

Or, diverses réenquêtes ont montré que les témoignages peuvent évoluer avec le temps, pour se conformer à la signification donnée à l'observation. Par exemple un OVNI en forme de croissant — en réalité la Lune (4) — finit par se transformer en soucoupe à coupole !

Dans ces conditions, comment l'enquêteur peut-il considérer cette « rapidité » comme un critère de fiabilité, au point encore une fois de le souligner ?

« Une déclaration spontanée à la gendarmerie » ... Ça au moins d'après le P.V. de gendarmerie, c'est parfaitement exact. Evidemment cela ne prouve rien, même pas la bonne foi du témoin, mais simplement qu'il pensait que les gendarmes le croiraient.

Bon, récapitulons. Ce que nous venons d'analyser fait dans le rapport... trois lignes ! Et sur ces trois lignes il y a : une affirmation arbitraire à propos de la distance, une autre concernant la forme, une incohérence sur le nombre de témoins et un pieux mensonge pour la rapidité d'intervention. Soit quatre erreurs (ou quatre fautes, comme vous voudrez). Quatre erreurs en trois lignes ? ... dans un rapport scientifique... ce n'est pas possible, je dois avoir des hallucinations, ou bien je rêve éveillé...

Et en plus ce sont les critères de sélection ! C'est-à-dire ce qui permettait a priori de décider si un cas était suffisamment sérieux pour justifier une enquête poussée. Bien sûr dans ce cas c'est au vu des P.V. de gendarmerie qu'ils ont été établis, mais le résultat est alors **exactement** le même : aucun des critères ne demeure **valable**. Et le fait qu'il y ait six ou cinq témoins ou même quatre, ne peut être retenu puisque leurs témoignages sont étroitement dépendants : ils étaient au même endroit, dans les mêmes conditions et se sont suggestionnés les uns les autres en parlant de soucoupe volante. (Voir les P.V. pages 9, 12 et 15).

Mais alors, le reste de l'enquête, que vaut-il ? Brrr...

Allons, allons, ça va passer, ressaisissons-nous et voyons la suite.

«3. Informations complémentaires.

Météorologie :

Les conditions météorologiques font l'objet d'une fiche fournie plus loin.

Astronomie :

Nous joignons la carte calculée du ciel au moment de l'observation. La Lune se couchait mais n'était pas visible à cause des nuages.

Aucun astre ne peut rendre compte de l'observation faite (les azimuts et les sites sont variables).» Halte, Halte, oh là là !

Nous avons déjà vu plus haut qu'il y a une incohérence à propos de la visibilité de la Lune, qui constitue déjà une cinquième erreur. La Lune se couchait, donc elle était là. Mais au fait... se couchait-elle vraiment ? Mieux vaut vérifier, puisqu'il y a une carte calculée du ciel; consultons la. Je lis : site 7° 25 (en degrés centésimaux soit 7° 15') donc elle était bas sur l'horizon mais ne se couchait pas (il s'en faut de quatorze fois son diamètre). Encore une incohérence et une **affirmation** tendancieuse ! Car, affirmer que la Lune se couchait, c'est dire que sa lumière était affaiblie par la traversée horizontale de l'atmosphère, donc qu'elle était peu visible. Mais ... cela fait deux incohérences ... dans la même phrase ! Et ce n'est pas tout.

Aucun astre ne pourrait rendre compte de l'observation parce que les azimuts et sites font variables ? Que non pas ! Les enquêteurs expérimentés savent bien qu'un astre aussi banal que la Lune peut sembler danser de folles sarabandes dans le ciel nocturne, pour peu que les conditions météorologiques s'y prêtent (astre bas sur l'horizon avec trouées dans la **couverture** nuageuse). Ceux qui en douteraient peuvent consulter tout ce qui concerne les observations du 3 octobre 1954 dans la région du Nord (4), où des centaines de témoins ont vu la Lune changer de forme, de dimensions, se scinder en deux ou en trois, descendre vers le sol, atterrir même et s'enfuir à une vitesse fantastique. Parfois même ils l'ont vu arriver du nord, alors qu'elle se trouvait au sud-ouest. Et encore ce soir-là n'y avait-il que quelques nuages bas sur l'horizon.

Tiens mais, nous disons bien : la Lune, bas sur l'horizon, des nuages... Oh ! Oh ! Est-ce que ... Non ce serait prématuré, n'y pensons **plus**. Mesurons plutôt l'ampleur du désastre.

Diable ! Mais c'est effrayant ! Si je sais encore compter nous en sommes à trois incohérences (dont deux dans la même phrase), trois affirmations arbitraires et un (pieux ?) mensonge ? Trois et trois : six, et un ...

Mais c'est le jeu des sept erreurs ou quoi ? Et nous n'en sommes qu'au bas de la première page, après dix lignes de texte ! Et le rapport fait 43

4. Eh particulier les articles «Chronologie d'un dimanche fantastique » et « Requiem pour un zigzag » dans les numéros 5, 6 et 7 de « Recherches ufologiques », le bulletin du Groupement Nordiste d'Etude des OVNI.

pages ! Si c'est comme cela tout au long nous n'arriverons jamais à tout analyser. Pour dix lignes de texte dans le rapport, combien venez-vous d'en lire ici même ?

Allons, du courage ! J'ai dit que nous allions épilucher ce rapport et nous le ferons ! Cependant à ceux qui n'auraient pas encore pris cette précaution, je conseillerai vivement de s'asseoir.

Les deux pages suivantes, nous en connaissons déjà le contenu, c'est l'avis du conseil scientifique et les conclusions du GEPAN. Les conclusions ? Brusquement je me demande si...

Mais non, nous devons tout étudier et ne rien croire, ne nous laissons pas envahir par un doute intempestif. Au travail, comme disent si bien les gourous de l'ufologie.

Les pages 4 à 16 du rapport sont des copies des P.V. de gendarmerie, où les gendarmes ont rapporté fidèlement les opérations qu'ils ont effectuées « **agissant-en-uniforme-et-conformément-aux-ordres-de-leurs-chefs** ». Les P.V. ont été établis en six exemplaires, mais on a poussé l'amabilité jusqu'à retaper les textes des doubles au carbone quand ils étaient mal lisibles. Ils rapportent en particulier les auditions de M. et Mme Guy B. et de Michel B., faites trois et quatre jours après les faits. Leur contenu est intéressant à comparer avec le compte rendu de l'enquête sur le terrain, et nous ne manquerons pas de le faire dans l'analyse de l'enquête **elle-même**.

Avant d'arriver à celle-ci le rapport contient encore eh page 17 la carte du ciel visible au moment de l'**observation**, en page 18 la fiche des conditions météorologiques à Luçon, et dans les pages 19 à 21 une copie du questionnaire adressé aux huit membres du conseil scientifique dont nous avons déjà parlé.

7. Dissection d'un document de haute fiabilité

Donc voyons page 17 :

« Carte du ciel visible au moment de l'**observation**.
Luçon (50 km E. des Sables d'Olonne)

latitude Nord (deg) **46,40**

longitude Est (deg) **358,80**

Date d'observation lundi **9.02.1976** à 01 h 05 m 00 s
TU

Deg. Soleil Capella Véga Mars Saturne Lune
Azimut 20,78 298,43 **39,68 280,43** 237,40 **289,33**
Site — **57,16** 40,30 7,95 **26,33** 53,07 7,25
Fraction de la lune éclairée : 0,56.

Altitude de l'ombre au nadir (km) **5384,155** ».
(suit la carte céleste)

Ah ! enfin ça paraît sérieux. D'autant plus qu'un coup d'œil sur la carte montre qu'elle a été établie à l'aide d'une table traçante pilotée par un ordinateur !

Un ordinateur ! Prosternez-vous, ami lecteur, le mot magique a été prononcé : la science a parlé. Un ordinateur ! Mais au fait, un simple Hewlett-Packard est aussi un ordinateur ; et ma curiosité d'astronome amateur m'y poussant, qu'est-ce qui m'empêcherait de vérifier ces calculs ?

Voyons : latitude et longitude... Ah zut ! Pas moyen de vérifier dans le rapport lui-même, il y a bien des photographies des lieux, mais aucune trace de carte. C'est curieux car même l'amateur le plus novice joint toujours un plan des lieux à son enquête. (Le plus souvent faux, il est vrai). Encore une erreur par omission d'un document indispensable. C'est bon je vais me débrouiller autrement. Je me rends donc au siège de l'Institut Géographique National à Paris, et je me procure la carte IGN au 1/25000ème - Luçon 7/8 (feuille 13-27 7-8 levés **stéréotopographiques** complétés sur le terrain en 1975).

Euh voyons, un millimètre sur la carte représente vingt-cinq mètres sur le terrain, la largeur des routes fait environ Vs mm sur la carte, soit une dizaine de mètres, ce qui représente à peu près l'erreur commise. Comme à Luçon un degré d'arc représente environ 76 km en longitude et 111 km en latitude nous pouvons pousser les calculs jusqu'au 1/10000ème de degré. La marge de la carte contient les amorces de la grille de coordonnées. A partir d'un point représenté sur la carte un calcul d'interpolation nous donne les coordonnées en grades qu'il suffit de multiplier par 0,9 pour obtenir les mêmes en degrés centésimaux (degrés et fraction centésimales de degrés). Mais c'est par rapport à Paris (croix du Panthéon) et non par rapport à **Greenwich**. D'après l'annuaire du bureau des longitudes, l'écart en longitude est de **2°30'13",82**, soit **2°,33717** qu'il suffit de retrancher pour obtenir les coordonnées exactes du point d'observation.

Reste à retrouver ce fameux point sur la carte. On sait que c'est sur la D.949 au niveau du panneau de sortie du village de Beugné l'Abbé quand on se dirige vers les Sables d'Olonne.

Mais en pointant l'endroit d'après les coordonnées indiquées par Claude Poher, je trouve un point qui se trouve à 17 cm en dehors de la carte ! Je comprends maintenant pourquoi il n'avait pas joint de carte ! La longitude est bien celle de Beugné l'Abbé, mais il y a sept kilomètres d'erreur en latitude. Or, si j'en crois le rapport, page 22, les témoins ont reconnu l'endroit à 2 ou 3 mètres près ! C'est-à-dire qu'un enquêteur scientifique a commis une erreur 2000 à 3000 fois plus grande qu'un témoin sans compétence particulière (5).

La longitude est peu précise, mais correcte, à

5. Avis aux maniaques de l'orthoténie : si vous vous êtes servi de ces coordonnées pour trouver un alignement avec le cas de Luçon, c'est fichu !
6. Je rappelle que TL signifie Temps Légal, et non Temps Local,

condition de bien compter les **358°80** vers l'Est, c'est-à-dire dans le mauvais sens, puisque les longitudes positives se comptent vers l'ouest. comme l'indiquent tous les bons manuels (et l'annuaire du bureau des longitudes). Ce résultat n'est donc juste que si la méthode est fausse.

Pendant que nous y sommes vérifions aussi l'heure : 01 h 5 mn TU. En février 1976 on avait TL = TU + 1 H. Bon, ça va, puisqu'il était 02 h 05 mn TL (6),

Mais je ne connais toujours pas le point exact de l'observation. Comment faire ?

J'envoie donc à M. Guy B. une lettre accompagnée d'une photocopie de la carte IGN des lieux de l'observation. M. Guy B., avec qui j'ai eu plusieurs conversations téléphoniques, est un homme charmant, il pousse l'amabilité jusqu'à retourner sur les lieux mesurer exactement la position de l'emplacement recherché, par rapport à un carrefour repéré sur la carte. Il me la renvoie en y joignant une photographie prise depuis le point d'observation.

L'équipe de l'International UFO Reporter,

J. ALLEN HYNEK : le chef de file de l'ufologie mondiale. Il est celui qui a vécu au plus près l'histoire des OVNI de ces vingt dernières années, et qui a permis l'étude rigoureuse de ces phénomènes. Professeur d'astronomie à la Northwestern University de Chicago, aujourd'hui retraité, il a convaincu de l'authenticité et de l'originalité du phénomène OVNI des dizaines de scientifiques qui collaborent aujourd'hui à son Centre pour l'Etude des OVNI (CUFOS).

ALLAN HENDRY : l'enquêteur le mieux au courant des pièges d'une observation, des méprises possibles et de toutes les caractéristiques des OVNI. Ses enquêtes sont des modèles du genre : la rigueur, l'objectivité et la précision dans les témoignages qu'il recueille leur donnent une crédibilité maximale.

et l'équipe de la SOBEPS se sont associées pour vous proposer :

Tableau I

	Soleil	Cappella	Véga	Mars	Saturne	Lune	Aldébaran
azimut :	20,75	298,34	39,75	280,37	237,86	289,28	277,72
site non corrigé :	— 57,10	40,43	8,06	26,37	52,85	7,31	15,48
site corrigé de la parallaxe et de la réfraction :		40,45	8,17	26,40	52,86	6,54	15,54
magnitude :		0,2	0,1	0,0	—	—	1,1

Vu la méthode de repérage employée, les coordonnées sont exactes à dix mètres près. Je reporte le point sur la carte originale. Mesure des distances, règle de trois, addition et j'obtiens en longitude $3,54358$ gr soit par rapport à Greenwich $\lambda = + 1,2064^\circ \pm 0,0002^\circ$ la latitude est $\varphi = + 46,4622' \pm 0,0001'$, l'erreur commise dans le rapport est donc exactement :

$\Delta\lambda = 0,0064^\circ$ ou environ 500 m, ce qui est normal puisqu'il n'y avait que deux chiffres après la virgule.

$\Delta\varphi = 0,0622''$ soit 6,9 km.

Ouf, une bonne chose de faite. Voyons maintenant les azimuts et les sites des astres mentionnés

dans le tableau. Je prends donc les **éphémérides** où je relève les coordonnées horaires à l'aide d'une interpolation de Bessel. Calcul du temps sidéral, et j'obtiens les angles horaires. Quelques fastidieuses formules de trigonométrie **sphérique** me donnent les azimuts astronomiques et les distances zénithales géocentriques. Reste à calculer les parallaxes et l'influence de la réfraction et à transformer tout cela en azimuts géographiques et en sites.

Je peux alors refaire le tableau des azimuts et des sites pour les astres mentionnés (voir tableau I).

L'édition en français de l'International UFO Reporter

6 numéros par an, près de 200 pages d'enquêtes inédites sur les nouveaux grands cas internationaux, l'actualité du phénomène OVNI dans le monde entier, des analyses sur des échantillons recueillis, etc ...

Le complément idéal de la revue Infoespace.

Aidez la recherche privée sur les OVNI par votre abonnement à l'International UFO Reporter traduit et édité par la SOBEPS

	Belgique	France	Autres pays
cotisation ordinaire :	FB 650,—	FF 110,—	FB 750,—
cotisation étudiant :	FB 600,—	FF 100,—	FB 700,—
cotisation de soutien :	FB 1.000,—	FF 150,—	FB 1.000,—

Le premier numéro de cette édition en français paraîtra en mars 1980. En attendant, rendez-vous à la page 44.

Les versements sont à effectuer au CCP n° 000-0316209-86 de la SOBEPS, avenue Paul Janson 74 - 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n° 210-0222255-80. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire (ne **pas** envoyer de chèque).

En fait la position du Soleil n'a qu'une valeur anecdotique : il ne risque pas de se montrer à deux heures du matin. Elle aurait pu servir à calculer la distance minimale de l'objet pour qu'il soit illuminé par le soleil, mais cette distance n'a pas été calculée. Un coup d'œil sur un « planiciel » aurait montré que la position de Véga est inutile : cette étoile se trouvait dans le dos des témoins. Par contre je mentionne Aldébaran dont la position n'était pas dans le tableau mais qui se trouvait bien dans la région du ciel où les témoins ont vu l'objet. Quant aux magnitudes qui brillaient par leur absence cela ne coûtait pas cher de les mentionner.

La comparaison avec le tableau donné par l'enquête montre pour les deux premières lignes, de petites différences portant sur le dernier chiffre. Elles sont dues au fait que l'ordinateur aussi puissant qu'il soit, ne fait les calculs qu'avec les valeurs qu'on lui donne et que la latitude utilisée était fautive. En utilisant $= 46,40^\circ$ on obtient bien pour le site du Soleil $-57,16^\circ$ comme dans le rapport.

Mais même ainsi le résultat ne correspond qu'au site non corrigé de la parallaxe et de la réfraction, qui ont été tout simplement jetées aux oubliettes. Or, la parallaxe lunaire atteint près de V et la réfraction près de l'horizon facilement la moitié. Cette omission est d'autant plus stupide qu'on aurait pu se contenter de ne faire les calculs qu'au degré près: tout le monde n'y aurait vu que du feu.

Voyons la suite.

Fraction de lune éclairée : 0,56.

Je cherche dans les **éphémérides**, et après interpolation je trouve : longitude sélénographique du Soleil à 1 h 05 TU : $12,67^\circ$ longitude sélénographique de la Terre à 1 h 05 TU : $-5^\circ 60'$. Reste à calculer la correction de parallaxe pour Luçon, ce qui donne : $-0,50^\circ$.

Ce qui permet de déduire : fraction éclairée de l'hémisphère lunaire visible : 0,54.

Fraction éclairée du disque lunaire apparent : 0,56.

Le résultat indiqué est donc correct, à condition de savoir de quoi on parle. A la place de l'auteur j'aurais peut-être plutôt mis la longitude sélénographique corrigée du **terminateur**, ou quelque chose d'aussi ronflant et avec quelques chiffres de plus après la virgule : ça fait plus scientifique

et ça en impose au profane.

Pendant que nous sommes dans les calculs, ajoutons les données suivantes qui ne figurent pas dans le rapport :

— inclinaison sur l'horizon de la ligne joignant les extrémités du terminateur : $33,10^\circ$ (la partie éclairée se trouvant, bien sûr, dans le bas et vers le nord).

— diamètre lunaire à Luçon et à 01 h 05 TU : 0,5019°.

Continuons l'examen.

Altitude de l'ombre au nadir : 5384,155 km.

Trois chiffres après la virgule, c'est-à-dire que l'altitude du cône d'ombre de la Terre au dessus de Luçon est calculée au mètre près ! Cette précision serait très impressionnante si ... le nadir n'était en fait la direction des antipodes, alors que c'est le zénith qui se trouve au-dessus de l'observateur. Confondre l'un et l'autre, c'est donc confondre bas et haut. Il est vrai que dans un centre d'études spatiales on est habitué à considérer les notions de bas et de haut comme très relatives. Mais tout de même, un scientifique qui ne distingue pas le haut du bas ... doit marcher sur la tête.

Comme aux antipodes de Luçon à l'heure considérée, il faisait grand jour, il ne devait pas y avoir plus d'ombre que de petit homme vert parmi les enquêteurs. Comme le rapport semble dire qu'il y en avait, l'erreur peut se chiffrer à : 5384,155 km + deux fois le rayon terrestre à la latitude de Luçon + l'altitude réelle de l'ombre au zénith de Luçon. soit plus de 23.000 km alors que le calcul est fait au mètre près.

Le record d'erreur était jusqu'ici 2000 à 3000 fois la précision admissible, (sur la latitude), il est pulvérisé : ici l'erreur fait plus de 20 millions de fois la précision ! Qui dit mieux ?

Mais soyons sérieux, si c'est encore possible; et imaginons qu'il s'agisse d'un lapsus. On obtient effectivement une valeur équivalente, à un km près, soit 5383 km et quelques, en utilisant la formule: $(R/\cos s) - R$ avec $s = -57,16^\circ$ c'est-à-dire l'angle de site du Soleil d'après le rapport, R étant le rayon terrestre équatorial. Mais, remarquons quand même qu'on obtient la valeur indiquée à un mètre près, ni en prenant pour R la valeur correspondant à l'ellipsoïde de **Clarke** (utilisée par l'**IGN**) ni en prenant celle de l'ellipsoïde de **Hayford**, ni avec celle de l'ellipsoïde de

l'union astronomique internationale (1964). Peut-être existe-t-il un «ellipsoïde de Poher» dont je n'ai pas connaissance.

De toute façon la formule exacte serait $(\rho \varphi_1 R / \cos s) - \rho \varphi_2 R$, ρ étant le rapport du rayon terrestre à la latitude φ , au rayon terrestre équatorial, φ_1 étant la latitude du point où la sphère terrestre est tangente par la génératrice du cône d'ombre qui coupe la direction du zénith de Luçon, et φ_2 la latitude de Luçon. Mais passons sur ces détails. Le résultat indiqué ne peut être exact que si on prend bien $s = -57,16^\circ$, hauteur sous l'horizon prétendue du centre du Soleil. Mais ceci suppose qu'un observateur cesse de voir le Soleil dès que son centre est sous l'horizon, c'est-à-dire que le Soleil soit ponctuel comme une étoile.

Donc le Soleil a l'apparence d'une étoile et la nuit succède instantanément au jour dès que l'astre atteint l'horizon. Par conséquent tous ceux qui, à un moment ou à un autre de leur vie, ont cru assister à un coucher de soleil ont eu une hallucination, à moins qu'ils n'aient observé un banal OVNI folâtrant à basse altitude.

Mais puisque M. Poher le dit, c'est que ça doit être vrai. Il reste que puisque la formule ne fait pas intervenir la réfraction, l'exactitude du résultat suppose qu'il n'existe pas le moindre phénomène de réfraction dans l'atmosphère, dont on croyait jusqu'ici qu'il était capable de faire apparaître au ras de l'horizon un astre qui se trouvait en réalité à près d'un degré en dessous. Mais puisque M. Poher n'en tient compte ni pour calculer les sites des astres, ni pour calculer l'altitude de l'ombre, c'est qu'en fait la réfraction n'existe pas et que par conséquent la Terre n'a pas d'atmosphère. Ceci me paraît une découverte assez fondamentale pour être soulignée, car si la Terre n'a pas d'atmosphère, elle ne porte pas d'océans non plus puisque l'eau se volatilise dans le vide à température normale. Or, une planète qui n'a ni eau ni atmosphère ne peut abriter la vie et c'est une contribution très importante au dossier de la vie extra-terrestre que d'avoir découvert que la Terre n'est donc qu'une planète morte, éclairée chichement par une étoile quasi ponctuelle, tellement faible que l'ombre s'étend à la fois au zénith et au nadir d'un lieu, c'est-à-dire qu'il fait nuit sur les deux hémisphères à la fois. C'est cauchemardesque, mais si c'est une conclusion scientifique il faudra bien que nous

l'acceptions. Bien sûr si la Terre est inhabitée, je me demande bien ce que nous faisons tous là. Peut-être l'auteur du rapport se serait-il épargné le ridicule de ce paradoxe en négligeant l'altitude de l'ombre dont la connaissance n'est d'aucune utilité puisque l'objet était près de l'horizon et non pas au zénith.

Reste la carte du ciel «établie-par-ordinateur».

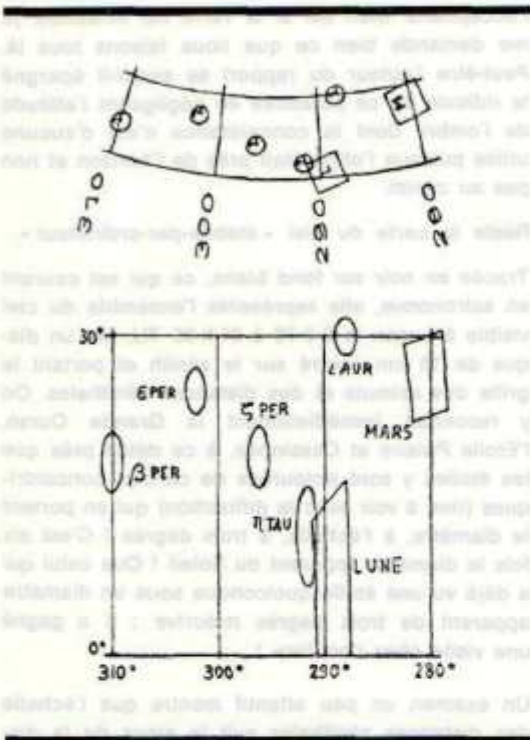
Tracée en noir sur fond blanc, ce qui est courant en astronomie, elle représente l'ensemble du ciel visible à Luçon le 9-2-76 à 01 h 05 TU, par un disque de 16 cm centré sur le zénith et portant la grille des azimuts et des distances zénithales. On y reconnaît immédiatement la Grande Ourse. L'étoile Polaire et Cassiopée, à ce détail près que les étoiles y sont entourées de cercles concentriques (rien à voir avec la diffraction) qui en portent le diamètre, à l'échelle, à trois degrés ! C'est six fois le diamètre apparent du Soleil ! Que celui qui a déjà vu une étoile quelconque sous un diamètre apparent de trois degrés m'écrive : il a gagné une visite chez l'oculiste !

Un examen un peu attentif montre que l'échelle des distances zénithales suit le sinus de la distance zénithale réelle. Il s'agit donc d'une projection stéréographique, et qui, de plus, n'ose pas dire son nom, car pour que ça se voie moins on a supprimé les cercles correspondant à 70° et 80° qui auraient été trop serrés, le dernier cercle avant l'horizon correspond alors à 60° , c'est-à-dire un angle de site de 30° . Mais ces 30° là n'ont droit qu'à 10,7 mm à l'échelle alors que les 30 proches du zénith ont droit à 40 mm. Ce type de projection écrase donc les figures des constellations proches de l'horizon, ainsi la constellation d'Orion, visible à gauche de la carte, est absolument méconnaissable. De plus, le diamètre, à l'échelle, des étoiles entourées de cercles concentriques devient tout simplement délirant. Pour le cercle représentant Véga, dont les 3/5 sont situés à l'intérieur du grand cercle figurant l'horizon, ces 3/5èmes là font à l'échelle plus de 15 ! Quant à la Lune elle devient un trapèze bicornu de 15° de grande base sur 3° de hauteur (figure 2). Si vous voyez réellement la Lune comme cela ce n'est plus un oculiste qu'il vous faut, c'est un psychiatre !

Cette carte est donc inutilisable près de l'horizon, or par un malencontreux hasard c'est justement près de l'horizon qu'a été vu l'objet à identifier.

Figura 2.

En haut : **partie** de la carte céleste qui contient la zone où les témoins ont vu l'objet.
En bas : la **même** carte après correction de la projection (les azimuts progressent dans le mauvais sens car la carte est à l'envers).



A quoi sert-elle alors ? Avouez que tout serait plus simple si les OVNI apparaissaient systématiquement près du zénith.

Il y a quelque chose qui me chiffonne depuis tout à l'heure. Voyons ce n'est pas Cassiopée ni la Polaire... ça y est je sais : c'est la Grande Ourse, elle est dans le mauvais sens. Ça c'est fort ! Pourtant l'échelle des azimuts est bien dans le sens des aiguilles d'une montre. Voyons, je place la carte au-dessus de moi, le zéro des azimuts vers le nord ; Hé mais, ça ne va plus, les azimuts viennent dans le mauvais sens, mais alors... Bon sang, mais bien sûr, **la carte est à l'envers** ! Mais oui ! Et ça s'explique très bien : cette carte est une projection stéréographique de la sphère céleste sur le plan du sol et se regarde par-dessus, alors qu'il faudrait la regarder par-dessous.

Eh bien, si vous arrivez à réduire un quelconque OVNI à un objet astronomique à l'aide d'une carte de ce type c'est que vous êtes vraiment très fort. Quant au nombre d'erreurs, comptez-les vous-mêmes, moi j'abandonne.

8. Une fastidieuse comptabilité

Arrivés ici je suppose que comme moi vous vous posez pas mal de questions. Voilà un rapport d'enquête prétendument fait par des scientifiques, destiné de surcroît à montrer aux ufologues amateurs (ces pauvres novices !) comment travaillent les scientifiques, et voilà qu'un amateur (de quoi se mêle-t-il celui-là ?) en l'analysant point par point y découvre tellement d'erreurs qu'il ne peut même plus les compter ! Nous verrons plus loin ce qu'il faut en penser, mais au point où nous en sommes il est inutile d'espérer encore que la suite de cette analyse va révéler une enquête sérieuse. Il ne nous reste plus qu'à continuer notre macabre dissection.

Jetons en page 18 un coup d'œil désabusé sur la fiches des conditions **météorologiques**.

Elle renseigne sur les données suivantes : visibilité — nuages — vent — température — humidité relative — phénomènes. La station météorologique se trouve à La Rochelle et les relevés ont été effectués à 16 h et à 6 h. Mais comme les manifestations d'OVNI ont rarement lieu au-dessus des stations météo et à l'heure des relevés, il faut bien nous contenter d'une estimation probable.

« Visibilité : ... A Luçon à 1 h TU elle était probablement faible. Un observateur bénévole signale : « brouillard le soir », mais rien ne permet de l'assurer ».

(Notons en passant qu'on semble mettre plus en doute l'observation de ce météorologue bénévole que celle du témoin elle-même, mais passons). « Phénomènes : l'observateur bénévole de l'île d'Elbe (30 km au sud-est de Luçon) signale de la bruine du 9 au 10 et du brouillard qui confirme la mauvaise visibilité probable à Luçon.

Remarque du GEPAN : les témoins ont précisé qu'il n'y avait pas de brouillard au moment de l'observation. Les gendarmes de Luçon nous ont confirmé ceci ».

Alors ? brouillard ou pas brouillard ? Ces renseignements sont aussi nébuleux qu'embrouillés. Quant au vent on indique bien sa vitesse, mais nulle trace de sa direction. Ou la station avait cassé sa girouette, ou la feuille qui portait ce renseignement s'est envolée.

Et pourtant on indique page 2 et page 38 que

l'objet se déplaçait contre le vent ! Comprenez qui pourra.

Venons-en enfin au rapport d'enquête lui-même en page 22.

Ce rapport se subdivise en trois :

- reconstitution des faits par Mme B.
- reconstitution des faits par M. Michel B.
- reconstitution des faits par M. Guy B.

Et l'amorce d'une quatrième partie mentionne :
« Interrogatoire des enfants.

L'interrogatoire des trois enfants a eu lieu au domicile de la famille en présence des parents.

Les enfants nous ont dessiné séparément l'objet observé. Les dessins sont joints plus loin dans le rapport du psychologue».

Rapport du psychologue? Où ça? Non, si vous avez le rapport d'enquête sous la main, inutile de chercher, j'ai fouillé le document ligne par ligne de la page 1 à la page 43 : il n'y a pas de rapport du psychologue. Mais remarquez que prétendre qu'il y en a un c'est psychologiquement très habile. Personne n'oserait prétendre qu'il n'y en a jamais eu, d'autant plus qu'on peut toujours dire qu'il n'est pas divulgué à cause du secret professionnel.

Quant aux trois parties de l'enquête qu'on a bien voulu nous divulguer, elles comprennent les données ci-après : séquence de l'observation — dessin de l'objet — dimensions subjectives — couleur — dimensions angulaires — vision du témoin — météorologie — diamètre et distance de l'objet — environnement — attitude de l'objet — durée de l'observation — mouvements de l'objet — date et heure de l'observation — réaction des témoins.

Malheureusement la liste des données est différente pour chaque témoin. Les données ne se suivent pas dans le même ordre, se regroupent parfois en une seule et ne suivent aucun ordre logique. Ce qui n'est pas fait pour y voir clair, car il est difficile de comparer pour chaque donnée, les renseignements fournis par les trois témoins.

Certes il y a bien à la fin du rapport (p. 41) un tableau de synthèse qui reprend en une seule page tous les résultats de l'enquête. Hélas, vous pensez bien que c'eût été trop beau : il y a inco-

hérence entre ce tableau et l'enquête elle-même. Ce tableau montre des données qui ne figurent pas dans l'enquête et vice-versa, ou bien il les résume en les interprétant tendancieusement.

Par exemple dans le tableau le diamètre apparent **estimé** subjectivement par Mme B. est : vingt fois la Lune, mais dans le rapport : ... rien. Les conditions météo d'après M. Guy B. : beau temps ... si l'on se fie au tableau, car dans le rapport il n'y a aucune trace des conditions météo estimées par M. Guy B. Le tableau indique pour l'estimation de la couleur par M. Guy B. : 421-442 (sous-entendu du « nuancier Pantone »). Mais dans le rapport on chercherait en vain la couleur Pantone 442; par contre on y trouverait d'après Mme B. : Pantone 428 et 425 mais le tableau veut ignorer la couleur Pantone 425, elle doit jurer avec les autres.

La forme ? Disque gris métallisé, dit le tableau dans les trois cas, mais le rapport s'obstine à parler d'objet et non de disque. Voilà un très intéressant processus de **discoïdisation** des objets volants non identifiés au cours d'une enquête.

Les mesures seront-elles recopiées de façon plus sérieuse ? Pour M. Guy B. le diamètre apparent de l'objet est d'après l'enquête de 4°13' et dans le tableau de 4°59'. Et ainsi de suite. Néanmoins pour la défense de l'auteur de ce tableau je dirai que l'enquête est tellement mal présentée qu'il est difficile d'en faire une synthèse, j'en sais quelque chose.

Mais ce qui n'arrange rien c'est que dans l'analyse de l'enquête (pp. 35 à 40) on trouve encore une fois des données qui ne sont pas dans le rapport d'enquête **lui-même**. D'où sortent-elles ? Je commence à me demander si c'est de l'ufologie ou de la prestidigitation.

Pour y voir plus clair nous allons réanalyser les données de l'enquête, mais en classant ces données suivant un ordre logique, c'est-à-dire en suivant l'ordre qui remonte du rapport final au phénomène observé suivant le schéma du paragraphe 5. Soit : enquêteur — conditions de l'enquête — témoin — conditions de l'observation — données de l'observation. Arrivé ici, cette analyse commençant à devenir trop longue, je vais me contenter de signaler brièvement les erreurs que j'ai rencontrées. Les lecteurs désireux de possé-

der l'analyse complète pourront la lire dans « Recherches Ufologiques n° 10 » qu'ils peuvent commander au G.N.O.V.N.I. (7). Allons-y pour le carnage.

Les enquêteurs

leurs noms sont indiqués dans le rapport en page 3, mais par charité je ne les citerai pas ici.

Les conditions de l'enquête

Nous avons besoin de renseignements sur : sa localisation — l'état des enquêteurs — l'environnement — et surtout la technique de l'enquête (méthodologie et matériel utilisé). L'enquête a bien été faite sur les lieux mais bien longtemps après l'observation comme nous l'avons vu.

L'état des enquêteurs nous est inconnu.

L'environnement lors de l'enquête était visuellement très différent : alors que l'observation a eu lieu en pleine nuit, l'enquête a été faite en **plein jour** ! Faut-il en déduire que l'enquêteur principal qui ne semble déjà pas distinguer le haut du bas ne distingue pas non plus la nuit du jour ? Sombre perspective ...

La méthodologie de l'enquête laisse passablement à désirer : en se reportant à nos conditions théoriques du paragraphe 5. on constate que :

- c'est jouer sur les mots que de parler de reconstitution, car les témoins ont dû en fait visualiser mentalement l'objet;
- on n'a pas procédé à des contres expériences, et le fait de procéder par deux méthodes différentes aussi erronées l'une que l'autre ne peut constituer une contre expérience, surtout si les causes d'erreur sont les mêmes;
- à part quelques doutes sur la fidélité des souvenirs de M. Guy B., on semble se désintéresser des éventuelles déformations résiduelles de l'information;
- on ne se préoccupe pas de l'incertitude des estimations du **témoin**, à la place on se contente de faire trois mesures et de calculer là-dessus une pseudo-incertitude qui ne concerne que les valeurs centrales de la plage réelle d'incertitude de l'estimation;
- quant au matériel, de l'aveu même de l'enquêteur au témoin, (qui me l'a répété au téléphone) l'enquête a été faite avec les moyens du bord

et un théodolite « récupéré ». Pas question d'utiliser un simulateur sommaire, c'est bon pour les amateurs.

Les témoins

Une enquête bien faite devrait nous renseigner sur : situation sociale — profil médical — psychologie — culture.

- La situation sociale des témoins est connue, surtout s'il s'agit de leur donner de la crédibilité : par sa profession M. Michel 3. saurait bien estimer les **longueurs**, on oublie simplement que ça ne sert à rien quand on ne connaît pas la distance de l'objet. Quant à M. Guy B. il a une expérience de vingt ans de conduite nocturne. Mais on se garde bien de nous rappeler le cas de ce chauffeur routier, qui, une mémorable nuit fut paniqué par une banale observation de la Lune ...
- Le profil médical est important au point de vue neurologique et au point de vue de la vision. Ici on nous affirme que les témoins ont une bonne vue, et croyez le sur parole car vous n'en aurez aucune **preuve**. On ne sait même pas si les témoins savent distinguer les couleurs.
- Pour la psychologie nous avons déjà vu que le rapport du psychologue a disparu. Par téléphone le témoin m'a confirmé qu'un entretien avec le psychologue a bien eu lieu. M. Guy B. qui semble très équilibré au domicile m'a aussi révélé un intéressant détail concernant sa psychologie de la perception, mais dont il n'avait pas parlé au psychologue justement. Si la psychologie de la perception n'intéresse pas ce psychologue, **faudra-t-il** l'envoyer chez un psychologue ?
- Quant à la culture le rapport reste pratiquement muet : on ignore même si les B. croyaient ou non aux OVNI avant leur observation. Mais peut-être est-il évident que le fait de s'intéresser ou non aux OVNI n'a aucune influence sur l'éventualité d'une observation.

Les conditions de l'observation

Nous avons besoin de renseignements sur : la localisation — l'état du témoin — l'environnement considéré au point de vue de chaque type de perception — la méthode d'observation — les relations entre les témoins.

- La localisation est un festival d'incohérences. Pour la localisation dans le temps les rensei-

7. Groupement Nordiste d'Etude des Objets Volants Non Identifiés — M. Jean-Pierre Dhondt, route de Béthune, F-62136, Lestrem.

gnements donnés par l'enquête sont incompatibles (et naturellement ne correspondent pas au tableau de synthèse). Heureusement il y a les P.V. de gendarmerie, mais ceux-ci sont eux-même erronés pour la localisation dans l'espace. Pour celle-ci les témoins sont d'accord mais c'est l'enquêteur qui s'est trompé dans ses coordonnées. Bref, ce n'est pas la joie.

— L'état du témoin : avant l'observation M. Guy B. revenait du championnat de pétanque : c'est très intéressant. Comme réaction à l'observation, le P.V. de gendarmerie dit qu'il y a eu un blocage, l'enquête dit simplement qu'il a eu peur. Or la réaction du témoin à l'observation est éminemment importante au point de vue psychologique. Mais peut-être y avait-il plus de détails dans le fameux « rapport psychologique ».

— L'environnement peut se limiter aux perceptions visuelles, auditives et tactiles.

Visuellement l'environnement proche est pauvre en points de repères. Les témoins se trouvaient dans leur voiture mais l'enquête ne le mentionne expressément que pour M. Michel B. Pour les autres on ignore (si on ne se base que sur l'enquête) s'ils sont sortis ou non de leur voiture.

— Les conditions météo : d'après les témoins, il n'y avait pas de vent. Mais comment le savaient-ils s'ils étaient dans la voiture ?

Les conditions astronomiques d'après les témoins sont assez mal connues. On ignore en particulier si les témoins ont vu ou non la Lune à un moment quelconque. L'introduction du rapport précisait bien que la Lune n'était pas visible à cause des nuages mais l'enquête n'en dit rien.

Une incohérence apparaît dans le témoignage de Mme B. Dans le compte rendu qui la concerne nous voyons écrit : ciel clair, et onze mots plus loin : ciel sombre; ce n'est pas très clair, mais l'analyse de l'enquête (p. 35) nous dit : le récit de Mme B. est cohérent. L'analyste dixit. Donc il n'y a pas d'incohérence, le ciel était à la fois sombre et clair, c'est comme ça ! Pour l'ambiance lumineuse, on sait que les phares étaient allumés, mais on ignore si c'est en feux de route ou en code car il y a contradiction.

Pour le sens auditif on sait que le moteur de

la voiture tournait au ralenti, et pour le sens tactile on nous gratifie du témoignage de Michel B. qui a estimé la température à 7 ou 8° C, et ce alors qu'il était dans la voiture. Si !

— On ne sait rien de la méthode d'observation et on doit supposer que c'est à l'œil nu.

— Quant aux relations entre les témoins on ne les connaît que grâce au P.V. de gendarmerie. Heureusement que les gendarmes sont là pour combler les lacunes des enquêteurs.

Les données de l'observation

Elles se limitent aux données visuelles. Les témoins n'ont perçu aucun bruit, aucune odeur, aucune sensation tactile ou gustative.

Les données visuelles doivent porter sur la morphologie de l'objet, ses dimensions apparentes, sa situation dans l'espace par rapport aux observateurs, et son comportement.

— Les témoins ont dessiné la forme de l'objet en traits noirs sur fond blanc, alors que l'objet était luminescent, flou, et vu sur fond de ciel nocturne. Il fallait leur demander de dessiner l'objet en pleins, et non en contours, à la craie sur papier sombre.

— On ignore si l'imprécision des dessins est due au fait que l'objet était mal défini, que les témoins se souviennent mal, ou qu'ils ne savent pas dessiner. Un test facile y aurait remédié.

— L'enquête ne dit rien de la netteté des bords de l'objet, mais l'analyse en fait mention. Cette donnée était présente dans le PV de gendarmerie,

— La luminosité de l'objet brille par son absence dans l'enquête.

— Pour la couleur, on a commis plusieurs erreurs d'un coup : il n'est pas tenu compte de la sensibilisation des témoins à la lumière jaune des phares lors de l'observation — Les tests colorés (du nuancier présenté aux témoins) ne sont pas identiques en forme et en dimension angulaire, à l'objet — Le fond sur lequel se détachaient ces tests était très différent de celui sur lequel se détachait l'objet (ciel nocturne) — La luminance de ces tests était également très différente de celle de l'objet — On ignore la coloration de la lumière ambiante lors de la reconstitution, la température de couleur de la lumière du jour pouvant varier

entre 5760 K, en plein soleil, et plus de 15000K à l'ombre (8).

Une expérience faite dans les mêmes conditions m'a montré que l'objet avait la même coloration que la lumière lunaire.

- L'enquête prétend nous donner les dimensions réelles de l'objet, grâce à une méthode dite « des deux enquêteurs », qui consiste à demander au témoin de guider deux enquêteurs pour les placer sous les bords droits et gauches de l'objet. En fait cette méthode ne fait que matérialiser une estimation subjective.

- Une étude faite par Claude Poher lui même, sur dix personnes **seulement**, montre que les estimations de diamètre angulaire, par présentation d'un objet test à courte distance, peuvent donner des résultats quatre fois trop petits à six fois trop grands (9). Ces erreurs d'estimation sont stables dans le temps et peuvent être évaluées afin d'être corrigées, mais ici aucune évaluation n'en a été faite.

- Pour transformer en valeurs angulaires les estimations, en mètres, des témoins, il est manifestement fait usage de la formule $\alpha = \text{Arctg}(d/D)$, alors que la formule exacte est $\alpha = 2\text{Arctg}(d/2D)$. Ici l'erreur atteint jusqu'à 2°, sans compter les erreurs de calcul.

Et pour connaître la situation de l'objet par rapport aux témoins, Claude Poher utilise un théodolite, dans lequel les témoins doivent viser les quatre points **extrêmes** de l'objet. Les mesures sont faites à la minute d'arc près, et permettent, par différence, de déduire les dimensions angulaires. Mais, toujours d'après Claude Poher, la fourchette d'erreur liée aux souvenirs atteindrait 10° à 15" (10).

- La pseudo-reconstitution au théodolite fausse complètement la perception du témoin ; alors qu'il a fait son observation dans un véhicule, on lui fait faire son estimation à l'extérieur — Il observe à travers un œilleton qui perturbe cette estimation en séparant le champ visuel

instrumental du champ visuel naturel du témoin (effet déjà remarqué au siècle dernier par Flammarion) — L'image est agrandie d'un facteur qui n'est même pas précisé.

- La reconstitution de la forme des objets, à l'aide de ces mesures au théodolite, donne un résultat stupéfiant (et pudiquement camouflé dans les croquis des enquêteurs) : les extrémités latérales, dont l'altitude est sensée être intermédiaire entre celle du haut et celle du bas de l'objet, se trouvent en fait plus bas que l'extrémité du bas, ou plus haut que l'extrémité du haut (voir figure 3). Ou bien M. Poher est l'inventeur d'une nouvelle géométrie, qui relève celles de Riemann et de Lobatchevsky au rang d'espionnage gaminerie, ou bien cette enquête a été faite par les Shadoks (11). Cette hypothèse prend d'autant plus de poids que nous avons déjà vu à plusieurs reprises que l'enquêteur semble ne pas savoir distinguer le haut du bas : Il confond nadir et zénith, et montre par dessus une carte qui doit être regardée par dessous. Hé hé, on finira par tout savoir ...

Ajoutons qu'il y a une erreur de 8° sur le calage du théodolite, effectué (dixit le rapport p. 24) grâce à un compas de relèvement. Mais 8° c'est dans la fourchette d'erreur liée aux souvenirs ...

Après correction, on trouve que l'objet se trouvait presque exactement dans la direction de la Lune, quoique légèrement plus bas (voir figure 2).

Enfin, pour le comportement de l'objet, l'enquêteur a soigneusement mesuré les angles que les témoins estiment être ceux dont s'est incliné l'objet en oscillant, et les durées des diverses phases de l'observation. Mais comme d'habitude aucune tentative d'évolution des erreurs d'estimation n'a été faite.

Une simple suggestion

Nous avons déjà vu que les enquêteurs n'ont pas procédé à une véritable reconstitution, les témoins ayant dû payer de leur personne en reconstituant mentalement l'observation.

Il aurait été beaucoup plus profitable de reconstituer réellement l'image de l'objet d'après leurs indications; c'est-à-dire d'opérer à l'aide d'un simulateur. Un appareil sommaire forme l'image de l'objet grâce à un écran translucide éclairé par

8. Source : J. Terrien, « La photométrie », éd. Que sais-je ? n° 467 (1972), p. 34.

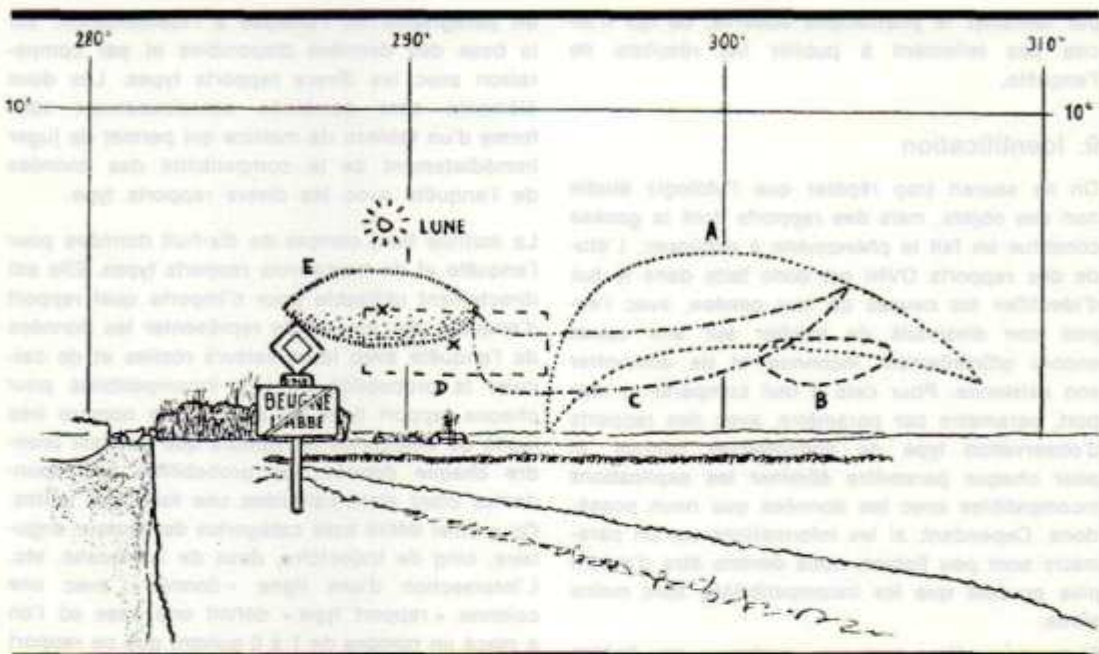
9. Claude Poher, « Etude statistique portant sur 1000 témoignages d'observation d'OVNI », annexe 3. tentative d'évaluation de l'aptitude des témoins à apprécier les grandeurs objectives.

10. Enquête sur l'OVNI « géant » d'Assevent (près de Maubeuge), Nord — « L'opinion de M. C. Poher du CNES » dans le n° 161 de « Lumières dans la nuit » (janvier 1977), p. 18.

11. Ceux qui auraient des trous de mémoire à propos de la compétence des Shadoks et de leur notion de bas et de haut, peuvent consulter l'œuvre de Jacques Rouxel, « Les Shadoks pompent à rebours », éd. Grasset, 1975.

Figure 3.

- A. Reconstitution de l'image de l'objet d'après les visées au théodolite de Mme B.
- B. D'après celles de M. Guy B.
- C. D'après celles de M. Michel B.
- D. Rectangle d'incertitude contenant la position du centre de l'objet corrigée de l'erreur de calage du théodolite.
- E. Image possible de l'objet compatible avec l'ensemble des données de l'enquête.



derrière où un cache découpe la silhouette de l'objet. L'aspect précis s'obtient grâce à un calque où figurent les détails de l'objet s'il y en a, un simple filtre donnant la couleur. On peut faire varier la netteté à l'aide d'un calque vierge placé devant l'ensemble cache-filtre, à la distance convenable. On contrôle la luminosité en faisant varier l'intensité de l'éclairage à l'aide d'une série de filtres neutres ou d'un rhéostat. (En corrigeant alors la température de couleur de façon idoine). Ce type de simulateur est facilement réalisable par un amateur mais n'est valable que pour des diamètres angulaires réduits. On le rend aisément efficace pour les grands diamètres angulaires en plaçant l'image au foyer d'une lentille de Fresnel (loupe pleine page) et en renvoyant l'image à 90° par une simple vitre plane. On perfectionne encore le système en formant l'image de l'objet sur l'écran translucide à l'aide d'un objectif d'agrandisseur qui permet de faire varier les dimensions angulaires de façon continue, ainsi que la netteté par la mise au point, et la luminosité grâce au diaphragme. Le témoin observe alors en plein ciel une image optiquement à l'infini dont on peut faire varier les caractéristiques jusqu'à ce qu'il les reconnaisse comme celles de l'objet observé.

Il faut alors :

- se placer dans les mêmes conditions que

l'observation initiale, en veillant au moindre détail,

- effectuer les mesures sur l'objet reconstitué (en n'oubliant pas des paramètres comme la luminance ou la saturation de la couleur) et demander au témoin la marge d'incertitude en reconstituant pour chaque paramètre les valeurs maximum et minimum compatibles avec les estimations du témoin. Exemple : pour le diamètre on prend les valeurs que le témoin commence à reconnaître comme supérieures ou inférieures à celles du diamètre estimé.
- Effectuer sur le témoin des tests d'estimation sur des phénomènes dont les paramètres sont connus.

On a alors éliminé l'influence des conditions d'observation et des erreurs systématiques, tout en connaissant l'incertitude des estimations. Une seule inconnue demeure : l'influence des émotions ressenties par le témoin lors de l'observation. Il importe donc de connaître leur importance, la fiabilité des mesures leur étant inversement proportionnelle.

Cette méthode peut paraître draconienne mais je l'emploie personnellement depuis la vague de 1974. Son inconvénient principal est qu'à employer une méthode trop perfectionnée, on finit

par identifier le phénomène observé, ce qui n'incite pas tellement à publier les résultats de l'enquête.

9. Identification

On ne saurait trop répéter que l'ufologie étudie non des objets, mais des rapports dont la genèse constitue en fait le phénomène à expliquer. L'étude des rapports OVNI est donc faite dans le but d'identifier les causes de leur genèse, avec l'espoir non dissimulé de tomber sur une cause encore officiellement inconnue et de démontrer son existence. Pour cela il faut comparer le rapport, paramètre par paramètre, avec des rapports d'observation type de phénomènes connus, et pour chaque paramètre éliminer les explications incompatibles avec les données que nous possédons. Cependant, si les informations sur un paramètre sont peu fiables, nous devons être d'autant plus prudent que les incompatibilités sont moins sûres.

Si les paramètres sont peu nombreux, peu fiables ou peu précis il est possible que plusieurs explications demeurent en lice simultanément : on se trouve dans le cas de la non-identification pour renseignements insuffisants.

Si aucun rapport type n'est compatible, on a un rapport non identifiable vis-à-vis des rapports types considérés. Mais l'éventail de ces rapports n'est peut-être pas complet : on risque alors d'oublier le rapport type du phénomène qui a précisément été observé. Cet oubli peut même être systématiquement et volontaire comme chez les ufologues de l'ancienne école qui se contentaient de mentionner trois ou quatre rapports types, tous plus incompatibles les uns que les autres, avant de conclure triomphalement à la non identifiabilité du rapport, qu'ils identifiaient néanmoins illico dans le cadre de leur croyance personnelle, avec un engin spatial discoïdal de cinq ou six mètres de diamètre, avec coque métallique, coupole transparente, propulsion par champ de force, et pilotes en chair, en os et en scaphandre. En fait un chercheur si objectif qu'il soit, n'est pas sensé connaître tous les rapports types possibles, et par conséquent la collection de ceux qu'il a examinés ne saurait être exhaustive. Un rapport n'est donc « non identifiable » que relativement à un chercheur donné.

Dans la présente enquête, Claude Poher consacre

un paragraphe de l'analyse à l'identification, sur la base des données disponibles et par comparaison avec les divers rapports types. Les deux éléments sont combinés astucieusement sous forme d'un tableau de matrice qui permet de juger immédiatement de la compatibilité des données de l'enquête avec les divers rapports type.

La matrice tient compte de dix-huit données pour l'enquête et de trente-trois rapports types. Elle est directement utilisable pour n'importe quel rapport d'enquête, car au lieu de représenter les données de l'enquête avec leurs valeurs réelles et de calculer la probabilité de leur incompatibilité pour chaque rapport type, on a défini un nombre très limité de catégories de valeurs que peuvent prendre chaque donnée, les probabilités correspondantes étant alors calculées une fois pour toutes. On a ainsi défini trois catégories de hauteur angulaire, cinq de trajectoire, deux de luminosité, etc. L'intersection d'une ligne « donnée » avec une colonne « rapport type » définit une case où l'on a placé un nombre de 1 à 0 suivant que ce rapport type est compatible ou non pour cette donnée.

Ici les catégories choisies pour les données de l'enquête sont :

Type de rapport : RR1 — Date : correspondant à la Lune à l'horizon — Lieu : loin d'un site — Heure : nuit — Durée : moyenne — Météo : ciel partiellement dégagé — Distance : inférieure à 150 m — Bruit : non — Hauteur angulaire : inférieure à 30° — Trajectoire : ligne droite avec arrêts — Vitesse angulaire : variable — Diamètre apparent : plusieurs degrés — Nombre d'objets : un seul — Forme : autre forme (que rond ou avec trainée) — Couleur : non applicable — Luminosité : faible — Nombre de témoins : plusieurs — Réaction : émotion.

Quelque chose nous frappe : RR 1 signifiait que la distance de l'objet était inférieure à 150 m, or bien que nous ayons vu que la distance réelle est inconnue, on la place ici dans une catégorie qui crée une incompatibilité totalement arbitraire avec tout phénomène lointain. C'est déjà fort, mais il y a mieux : un peu plus loin nous retrouvons à nouveau le même paramètre distance, avec la même catégorie : moins de 150 m. Et à nouveau la matrice met un zéro dans les cases correspondant aux phénomènes lointains. C'est-à-dire que la même donnée est comptée deux fois, avec la même erreur à chaque fois créant donc deux in-

compatibilités arbitraires et ceci alors qu'on comptabilise justement ces incompatibilités en faisant le total du nombre de zéro pour chaque rapport type. Voilà une étourderie qui ressemble étrangement à une tricherie.

Quelques autres détails sont curieux : alors qu'une mesure de la couleur a été faite et qu'il existe une catégorie pour la couleur blanche, on renonce à se servir de ce paramètre, à l'inverse on se sert de celui de la luminosité alors qu'aucune mesure n'a été faite. Comprenez qui pourra.

Mais ce n'est pas tout : la matrice tient compte de trente-trois rapports types soit : cinq astronomiques, un magnétosphérique, quatre spatiaux, cinq météorologiques, cinq aéronautiques, cinq divers très proches du sol, deux optiques, deux psychologiques, et quatre divers. A l'examen on s'aperçoit que certains rapports types ont été oubliés :

halos, parhélies et parasélènes — couronnes — diffusions — réflexions — tornades — dirigeables — ballonnets — fusées éclairantes — mystifications à l'aide de maquettes — (et cette liste n'est sûrement pas exhaustive). Autrement dit tout rapport d'observation d'un de ces phénomènes sera déclaré non identifiable et ira alimenter les fichiers à traiter par ordinateur. Plaignons le statisticien...

Enfin et surtout ce système ne permet d'examiner qu'un rapport type à la fois. C'est-à-dire qu'on envisage une observation de la Lune, puis une illusion d'optique ... etc., mais pas les deux ensemble. Or, pour qu'il y ait illusion d'optique il faut nécessairement qu'il y ait un objet à observer, donc dans ce cas il y a au moins deux rapports types simultanés. En fait nous avons déjà vu que l'information issue de l'objet, transite par les conditions d'observation, puis par la perception du témoin; comme des phénomènes insolites peuvent se produire à chacun de ces niveaux, il se peut que l'explication d'un rapport, mette en jeu trois rapports types simultanés.

Ici la matrice admet vingt-neuf rapports types au niveau de l'objet, deux au niveau des conditions d'observation et deux au niveau du témoin, mais elle est incapable de les combiner entre eux. De ce fait lorsqu'un phénomène intervenant au niveau des conditions d'observation modifie l'information émise par l'objet certaines données deviennent incompatibles avec le rapport type de l'objet considéré seul. Et voilà encore des rapports qui vont

alimenter le fichier des non-identifiables. On finit par se demander si c'est un fichier ou une poubelle ...

Appliquée à l'enquête qui nous intéresse la matrice donne le résultat suivant :

- les trente-trois rapports types considérés sont incompatibles avec les données de l'enquête, c'est-à-dire qu'il y a au moins un zéro dans chaque colonne;
- quatre rapports types sont gratifiés d'un seul zéro, c'est-à-dire qu'il ne sont incompatibles que sur un seul point. Ces quatre privilégiés sont : l'hélicoptère, le véhicule terrestre, l'hallucination et le canular.

Autrement dit en dehors de l'observation d'un authentique OVNI l'explication la plus plausible serait que les témoins soient : des ignares, des malades ou des menteurs ! Merci pour eux ...

La Lune par contre se paye le luxe de cumuler cinq zéros !

- Un parce que le rapport concerne une rencontre rapprochée, donc à moins de 150 m : irrecevable parce qu'arbitraire;
- un parce que l'objet était à moins de 150 m : irrecevable car déjà compté;
- un parce que la trajectoire est classée en ligne droite avec arrêts : pas d'incompatibilité s'il y a un effet des conditions de l'observation;
- un parce que la vitesse est variable : idem;
- un parce que le diamètre angulaire est de plusieurs degrés : idem.

Bref, nombre réel de zéro pour la lune ; zéro. Quant à la possibilité de diffusion de lumières, nous savons qu'elle a été énergiquement niée par le GEPAN. Nous en comprenons mieux la raison : on avait oublié cette possibilité dans la matrice. Dans ces conditions à quoi peut bien servir cette matrice ?

Réponse : à rien, mais ça fait très bien dans le décor, parce que ça fait «scientifique». Pensez donc ! Un tableau de matrice définissant une probabilité de compatibilité pour tout couple (paramètre de l'observation-rapport type) ! Il n'y manque que quelques lettres grecques, quelques intégrales et l'utilisation d'un ordinateur pour que l'ufophile tombe en extase ...

Nous savons maintenant à quoi nous en tenir, mais ça ne nous permet pas d'identifier les causes qui

ont provoqué la genèse du rapport d'observation que nous avons à examiner. Nous allons donc reprendre l'identification à zéro.

Les données dont nous disposons

Nous laissons de côté les enquêteurs et les conditions de l'enquête dont nous avons déjà pu apprécier la valeur.

- Les témoins : principalement trois adultes. Le conducteur M. Guy B. est habitué à la conduite nocturne et c'est un esprit ouvert et cultivé qui s'intéressait aux OVNI tout en étant sceptique quant aux visites d'extraterrestres. Il a remarqué qu'il lui était arrivé, étant suggestionné par une conversation prolongée, de trouver des significations intenses à des objets habituellement peu significatifs.

Remarquons en passant que M. Guy B. s'est montré très coopératif en faisant pour la localisation le travail de l'enquêteur, et que, de plus, il est capable d'observer objectivement son propre comportement. Si tous les ufologues (et pas seulement les témoins) étaient comme M. Guy B., nous serions beaucoup plus avancés dans nos recherches.

- Les conditions de l'observation :

Les témoins se trouvaient ensemble dans leur véhicule. La route est rectiligne. Il faisait nuit. Le ciel était étoilé avec quelques bancs de stratocumulus resserrés près de l'horizon et cachant la Lune, qui autrement apparaîtrait à 7° à droite de l'axe de la route et 6° 1/2 au-dessus de l'horizon. Il y avait peut-être de la brume mais pas au niveau du sol ni au-dessus des témoins. Le vent est faible et sa direction est probablement inverse du déplacement du véhicule. Avant le village de Beugné l'Abbé, la route est bordée d'arbres. Après, elle jouxte un champ désert sur la droite. Le conducteur arrête sa voiture une dizaine de mètres avant le panneau de sortie du village, en laissant les phares allumés et le moteur tourner. Ce panneau et la route constituent les seuls points de repère. Les témoins furent saisis d'angoisse, surtout M. Guy B. qui eut l'impression d'une forme intelligente et parla aussitôt de soucoupe volante. Après environ une minute il redémarra et suivit l'objet sur quelques kilomètres. Arrivé aux Sables d'Olonne, M. Guy B. prévint la gendarmerie pour le cas où d'autres témoins auraient également vu cet objet.

- Les données de l'observation :

L'objet est allongé et aminci aux extrémités, sa surface est unie, ses bords sont légèrement flous, sa luminosité est faible, plus faible encore sur le dessous qui paraît plus sombre. Elle était à son maximum lors de l'arrêt du véhicule et a décliné par la suite alors que l'objet semblait s'éloigner. suivi par la voiture. La couleur, perçue comme gris métallique était en fait identique à celle de la lumière lunaire, la dimension angulaire est de quelques degrés, elle a augmenté nettement alors que la voiture sortait du village et est restée maximum pendant environ une minute, en corrélation avec la luminosité maximum. Par la suite la dimension a diminué progressivement jusqu'à ce que l'objet ne soit plus visible, parallèlement à la diminution de luminosité. Lors de l'arrêt les témoins ont estimé la distance à quelques dizaines de mètres, la direction était alors la même que celle de la Lune en azimut, et un peu en dessous en hauteur. Après une minute environ l'objet se déplace vers la gauche tout en montant et en semblant flotter ou osciller. Il reste à peu près à l'aplomb de la route jusqu'à la fin de l'observation, en s'élevant lentement tout en diminuant de taille et de luminosité. Il disparaît après quelques kilomètres.

Analyse des données.

- Identification de l'objet.

La direction de l'objet est toujours restée voisine de celle de la Lune, sa luminosité et sa dimension étaient maximales lorsque l'objet était juste sous la Lune. D'autre part la couleur est la même que celle de la lumière lunaire. Enfin en corrigeant la matrice test de Claude Poher nous avons vu que l'hypothèse lunaire devenait parfaitement possible.

Si l'objet n'était pas la Lune, les témoins auraient dû voir la Lune ou du moins sa lumière à un moment ou à un autre, or ils ne l'ont pas vue. Donc pour l'objet l'identification est acquise. Aussi curieux que cela puisse paraître c'est tout simplement la Lune.

- Identification du rôle des conditions d'observation.

L'identification précédente ne rend compte ni de la forme, ni de l'aspect, ni de la netteté, ni de la luminosité, ni du comportement de l'objet. Elle ne rend pas non plus compte de l'estimation de distance par les témoins ni de l'émotion qu'ils ont

ressentie, ni du fait que M. Guy B. n'ait pas reconnu le phénomène malgré son expérience de la conduite nocturne. Mais nous savons que la Lune était en fait cachée par un banc de **stratocumulus** qui diffusaient donc sa lumière. Celle-ci se faufilant entre les corps opaques des nuages pour diffuser à leur périphérie diaphane devait donc donner l'aspect d'une tache allongée de faible luminosité. (Car puisque les témoins n'ont vu qu'une seule tache lumineuse c'est que le banc devait être assez épais). L'intensité de la lumière diffusée décroissant quand on s'éloigne de l'axe primitif des rayons lumineux. D'autre part quand les nuages se resserrent les dimensions de la tache diminuent et la densité du milieu que doit traverser la lumière augmente, ce qui accroît l'absorption et diminue la luminosité.

Le vent poussant les nuages vers les témoins, la trouée dans les nuages illuminée par les rayons lunaires devait avoir une tendance générale à monter dans le ciel, mais le mouvement apparent d'une telle trouée étant rarement régulier, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle ait paru stationnaire aux témoins avant de se déplacer vers la gauche.

Enfin la Lune se trouvant à des centaines de milliers de kilomètres, et le banc de stratocumulus devant se trouver à pas mal de kilomètres, il est normal que la perspective se modifie peu avec le mouvement de la voiture : l'objet paraît seulement monter un peu plus dans le ciel; par conséquent l'écart avec la Lune augmente et il diminue de luminosité. Nous avons ainsi défini le rôle des conditions d'observation, et rendu compte de la forme, de l'aspect, de la netteté, de la luminosité et du comportement de l'objet.

— Identification des phénomènes dus à la perception.

Il nous reste à comprendre pourquoi les témoins n'ont pas reconnu un simple phénomène lunaire, pourquoi ils ont cru voir un objet métallique à quelques dizaines de mètres d'eux, et pourquoi ils ont été saisis d'angoisse.

En fait c'est tout simple : s'ils n'ont pas reconnu ce phénomène c'est qu'ils ne l'avaient jamais observé dans de telles conditions : il n'y a qu'une seule tache de lumière allongée, alors que d'habitude la diffusion lunaire produit soit une tache de forme variable et **compliquée**, soit, avec des

stratocumulus, plusieurs taches allongées. De plus la trouée s'agrandissant l'image a augmenté de dimensions angulaires, alors même que les témoins sortant du village venaient de la voir réapparaître, leurs cerveaux travaillant sur de telles données ne pouvaient les interpréter qu'en terme de changement de perspective dû à la proximité immédiate de l'objet. Cette illusion n'est nullement pathologique, c'est le processus normal de traitement de l'information visuelle, et vous ou moi nous y serions laissé prendre, du moins quelques instants. Et avec quoi les témoins auraient-ils pu identifier un objet d'aussi grandes dimensions angulaires, planant au-dessus du sol à quelques dizaines de mètres, auquel sa faible luminosité et la sensibilisation des témoins à la lumière jaune des phares, donne de surcroît un aspect métallique ? Pour que l'illusion se dissipe il aurait fallu que la trouée s'agrandisse et même se place devant la Lune, laissant apparaître celle-ci; mais cela ne fut pas le cas, et si l'illusion s'était dissipée, nous n'aurions jamais entendu parler de cette affaire !

Reste l'angoisse. Ici ce n'est pas bien difficile. Rencontrer en pleine nuit et en rase campagne ce qu'on croit être un engin de vingt mètres de diamètre et de nature inconnue, ce n'est pas très rassurant. Il n'est pas étonnant non plus que M. Guy B. qui comme il me l'a appris, est capable de trouver soudain des significations très intenses, ait sur le coup intensément cru à une soucoupe volante au point de se trouver complètement « bloqué ». Et là non plus je ne pousse pas qu'il y ait quelque chose de pathologique, c'est un peu exceptionnel, c'est tout.

Et voilà, j'ai pu rendre compte de toutes les données de l'observation en ne me servant que des informations contenues dans les données dont je disposais. Ce rapport est expliqué de A à Z en ne faisant appel qu'à des phénomènes connus, (et pour certains d'une banalité décevante), effectivement présente pendant l'observation. C'est-à-dire que je n'ai eu aucune hypothèse particulière à faire.

— « Oui bien sûr, diront certains, mais je ne suis pas convaincu que votre explication soit la bonne. Et si l'objet était réellement une soucoupe volante ? Et si elle avait la couleur de la lumière lunaire ? Et si elle émettait une faible lumière ? Et si elle était entourée d'une faible luminosité qui

en rende les bords diffus ? Et si elle s'était placée précisément dans la direction de la Lune ? Et si elle avait ensuite suivi l'axe de la route ? Et si elle était réellement propulsée par un **champ** de forces ? Et si ... etc ... Car, **continueront-ils**, la science n'est pas achevée, et nous n'avons donc pas le droit de dire qu'une telle hypothèse est impossible ».

Je ferais alors simplement remarquer que Si je pouvais extraire Paris de son support rocheux et Si je pouvais en réduire la taille, je pourrais mettre Paris dans une bouteille, et ceci à l'aide de deux suppositions seulement. D'ailleurs la science n'est pas achevée et vous n'avez aucunement le droit de dire qu'une telle possibilité est à exclure.

Mais raisonnons théoriquement. Supposons que devant un rapport d'observation d'un phénomène A. avec toutes ses caractéristiques d'ailleurs bien connues (mais dont les premières investigations ne m'apportent qu'une partie), je préfère l'explication X. Si j'avais choisi l'explication A je **n'aurais** eu pratiquement aucune hypothèse à faire, et toutes les investigations ultérieures sur quelque paramètre que se soit auraient donné des résultats en accord avec les caractéristiques prévues de A.

Mais j'ai choisi l'explication X, totalement indépendante de A. Les caractéristiques observées seront alors totalement aléatoires vis-à-vis de X, qui est donc incapable de les prévoir. Par conséquent pour chaque paramètre de l'observation je suis obligé de construire une hypothèse particulière pour en rendre compte spécifiquement. Le nombre d'hypothèses nécessaires à la construction de l'explication X croît alors exactement comme le nombre de paramètres de l'observation, **Alors** que pour l'explication A le nombre d'hypothèses reste constant. Bien plus il peut diminuer avec les progrès des investigations. Ainsi si je connais mal les conditions de l'observation, je dois supposer qu'il y avait des nuages et qu'il s'agissait probablement de stratocumulus. La fiche météorologique supprime ces hypothèses en les transformant en données d'observation.

Un exemple typique d'explication X est formé par les théories des astrologues. Comme ils bâtissent leurs prévisions en fonction de l'influence d'un certain nombre de planètes, et que ces prévisions sont périodiquement prises en défaut, ils en déduisent que l'écart provient de l'influence d'une

planète encore négligée. Après avoir ainsi récupéré toutes les planètes du système et **même** les étoiles brillantes, ils en sont venus à inventer des astres imaginaires. Je leur suggère vivement d'exploiter le filon des planétoïdes, de moduler l'influence des planètes par la position de leurs satellites, et si ça ne suffit pas, de mettre les écarts résiduels sur le dos des systèmes stellaires voisins. Ça ne marchera pas mieux, mais ils auront un stock d'excuses pour un bon bout de temps.

Revenons sur Terre. Dans le cas présent, l'explication A est la suivante : les six témoins de Luçon ont observé un phénomène assez spectaculaire de diffusion de la lumière lunaire par des **stratocumulus**, qu'ils ont interprété dans le cadre des sensations perçues et de leur culture.

L'explication X ? Elle nous a été fournie sans frais par le GEPAN en page 3 du rapport :

« Nous estimons que les cinq témoins de Luçon ont réellement observé le **9.2.76**, un objet voient d'apparence métallique, de forme discoïdale, d'un diamètre probablement supérieur à dix mètres ».

Au fait, il serait peut-être temps de demander leur avis aux principaux intéressés, c'est-à-dire les témoins **eux-même**.

J'ai donc communiqué à M. Guy B. une analyse de son observation, ainsi que l'identification trouvée. Voici des extraits de sa réponse :

« J'ai été sensible à vos multiples arguments, et plus particulièrement à celui concernant l'effet lunaire, avec tous les paramètres qui en découlent.

On ne peut nier semblable hypothèse, d'autant plus, comme vous le démontrez, que le positionnement de cet astre par rapport à notre lieu d'observation renforce votre thèse.

Tout ceci est fort bien analysé, trituré, **disséqué**, expliqué, mais il n'en reste pas moins vrai, que c'est nous qui avons vécu cette aventure... Nous resterons donc... avec le sentiment profond d'avoir vécu un rare moment d'émotion, face à face avec un « phénomène insolite », qui nous a tous et toutes bouleversés».

Sans commentaires ...

10. Conclusions

Ici le lecteur ne comprend plus, ou a peur de comprendre. Comment ! Voilà un rapport scienti-

fique établi par la plus haute autorité en matière d'ufologie, un rapport de rencontre rapprochée particulièrement crédible, et ... et ce n'est plus qu'une observation d'un phénomène banal ? Le bel OVNI qu'on visualisait si bien avec sa coque métallique luminescente, ses flottements et son départ brusque (si typique d'une propulsion par champ de force) s'est évanoui comme un phantasme nocturne.

Chœur des lecteurs :

- Mais enfin c'est impossible, des scientifiques ne peuvent pas se tromper !
- Vous êtes certain que c'est bien la Lune ? Avez-vous vérifié vos calculs ?
- Mais au fond, êtes-vous sûr que l'explication X ...
- We are being hoaxed (12), ajoute philosophiquement l'humoriste de service.

Je m'y attendais bien, et je réponds que je ne dis pas que cela est possible, mais je dis que cela est: que j'ai vérifié et revérifié mes calculs, et que vous êtes libres de croire à l'explication X, mais que ce n'est plus qu'un acte de foi.

Je l'avais écrit, à la fin du paragraphe 5 : l'existence de ces enquêtes scientifiques constitue un phénomène, la nuance est que nous nous apercevons maintenant que ce phénomène est inexplicable, alors précisément que l'observation, elle, ne l'est plus.

Alors essayons de comprendre.

Donc le 9.2.76 des témoins observent un phénomène banal mais spectaculaire, qu'ils interprètent comme un engin discoïdal.

- Très rapidement les gendarmes enquêtent et enregistrent soigneusement les déclarations des témoins, quoiqu'en les orientant un peu. Le rapport est néanmoins suffisant pour qu'on puisse en trouver l'explication si l'on dispose d'une carte des lieux et qu'on connaît la position des astres au moment de l'observation.
- Le P.V. est transmis au GEPAN qui en envoie un exemplaire à chacun des membres du conseil scientifique.
- Deux d'entre eux subodorent le pot-aux-roses : ne serait-ce pas un banal phénomène de diffusion de lumière ? Le GEPAN coupe court à cette explication en niant l'existence de sources de lumière.

- Deux ans après les faits, le GEPAN mène sa propre enquête, il note (appréciez l'humour) : « Cette expérience nous a indirectement apporté un résultat que nous ne cherchions pas : il est difficile de se faire une opinion à la lecture des rapports d'observation, les enquêtes sur le terrain sont beaucoup plus utiles à ce titre ». (page 2).

Après quoi il conclut ce que nous savons.

- Enfin, M. Claude Poher qui a mené l'enquête au nom du GEPAN en fait distribuer le rapport complet aux ufologues amateurs (? !) à charge pour ceux-ci d'en prendre de la graine.

Ce sont ces derniers points qui doivent retenir notre attention. En effet, le rapport que nous avons disséqué se révélant lui-même un phénomène inexplicable, il va nous falloir traiter son arrivée jusqu'à nous comme on traite la genèse d'un rapport OVNI, c'est-à-dire considérer que le caractère insolite peut se situer à différents niveaux dans l'élaboration du rapport. Ici on peut faire des hypothèses à trois niveaux, c'est-à-dire respectivement en relation avec trois faits.

- 1) C'est Claude Poher qui a mené l'enquête, dirigé la rédaction du rapport et établi les conclusions.
- 2) Enquête, rapport et conclusions ont été établis au nom du GEPAN.
- 3) Le rapport a été confié aux ufologues amateurs aux fins d'examen.

D'où l'on peut induire les hypothèses suivantes.

— En relation avec le fait numéro un : incompetence totale de Claude Poher, incapable de faire un calcul exact, et même de distinguer le bas du haut, incapable d'identifier un phénomène sans faire subir aux données des « coups de pouce » qui ressemblent à s'y méprendre à des tricheries, donc a fortiori incapable de faire une enquête. Les implications de cette hypothèse sont tellement aberrantes que je n'ose pas aller plus loin.

— En relation avec le fait numéro deux : tentative de discréditer le GEPAN en lui faisant avaliser l'enquête la plus bidon qu'on ait jamais vu de mémoire d'ufologue. J'ignore les raisons qui auraient pu pousser son directeur d'alors à torpiller le seul groupement officiel existant au monde, mais, brrr... il vaut mieux passer à l'hypothèse suivante.

12. Littéralement : nous sommes en train d'être mystifiés. Hypothèse avancée par John Keel, pour qui le mystificateur est le phénomène OVNI lui-même.

— En relation avec le fait numéro trois test de compétence effectué à leur insu sur les ufologues amateurs. C'est cette hypothèse qui semble la plus vraisemblable. En effet le but de la réunion de Toulouse était de jeter les bases d'une collaboration entre le GEPAN et les groupements d'amateurs. Mais le GEPAN est un organisme scientifique et les amateurs ne brillent pas toujours par l'esprit critique: celui-ci ne pouvait collaborer les yeux fermés avec ceux-là. Pour parvenir à ses fins le GEPAN devait donc : créer des stages destinés à donner aux amateurs la compétence nécessaire (ce qui a été effectivement proposé à **Toulouse**), mais aussi opérer une sélection parmi les interlocuteurs, et ceci sans froisser leur susceptibilité. Pour faire subir aux ufologues amateurs un tel examen de passage, le mieux était de leur fournir une fausse enquête, à charge pour eux, après examen, de signaler les erreurs qu'ils avaient trouvées. Un argument très fort en faveur de cette thèse, c'est que les erreurs sont très nombreuses (13), et surtout, sont graduées en **difficulté**. Ainsi si tout le monde ne peut pas constater que les calculs astronomiques ne tiennent pas compte de la réfraction, il est déjà plus facile de se rendre compte que la carte céleste est à l'envers, et encore bien davantage de constater que le classement du cas dans les rencontres rapprochées est totalement arbitraire. Pour tendre la perche aux plus débiles, Claude Poher va jusqu'à **souligner** les erreurs les plus criantes, et ceci dès la première page.

On pourrait objecter que les ufologues n'ont pas été prévenus qu'on allait mesurer leurs compétences au nombre d'erreurs trouvées. Mais les

13. Il me semble en avoir remarqué environ 65, mais n'étant qu'un amateur, je serais heureux que le GEPAN me dise si j'ai « bon » et m'en révèle le nombre exact.

prévenir aurait faussé la règle du jeu en se plaçant dans des conditions différentes de la situation réelle : dans celles-ci les ufologues collectent des rapports d'observation dont ils ignorent a priori s'ils sont valables ou non, seul leur esprit critique peut les guider.

Mais alors comment se fait-il qu'après un an on ait encore enregistré aucune réaction ? Que le plus petit doute n'ait transpiré ? Aucun ufologue ne se serait-il posé de question ? Alors même qu'on leur avait confié ce document, prétendument, pour qu'ils prennent connaissance de la méthodologie attribuée au GEPAN, aucun ne l'**aurait-il** lu ? Ou bien n'aurait-il découvert aucune erreur ? Même pas celles qui sont soulignées ? N'y aurait-il eu que cinq ufologues à manifester leur **étonnement** que les amateurs seraient largement remontés dans l'estime du GEPAN. Mais les cinq justes ne s'y sont pas trouvés.

Alors ? Certains ufologues s'étonnent de la tiédeur des relations que le GEPAN manifeste envers eux. Faut-il s'en étonner ...

Quant à Claude Poher, actuellement il doit lui aussi chercher à comprendre le phénomène inexplicable qu'est cette absence de réaction des amateurs. Les trois hypothèses qu'il peut faire sont :

- incompétence totale des ufologues amateurs;
 - tentative de torpillage de leurs propres groupements;
 - test destiné à observer ses propres réactions.
- Espérons qu'il a choisi la troisième solution.

En attendant j'ai bien l'impression que c'est l'humoriste de tout à l'heure qui avait raison : We are being hoaxed ... mais qui mystifie qui ?

Dominique Caudron.

Surveillance du ciel.

Une fois par mois consacrez une soirée à observer le ciel et, qui sait, peut-être qu'un soir vous aurez la chance d'être le témoin d'un événement que plus jamais vous n'oublierez

En suivant les nombreux conseils que vous propose le Guide de l'observateur édité par la SOBEPS vous pourrez établir un rapport détaillé que vous transmettez au plus vite à notre secrétariat. Voici pour les mois à venir les dates que nous vous invitons à retenir : le samedi **16 février**, le samedi **15 mars** et le samedi **12 avril**. Dans le numéro du mois de mars nous vous communiquerons les dates ultérieures.

Le ressac d'une vague

Aucun des ouvrages qui traitent de l'ufologie, et dont se gargarisent avec plus ou moins de bonheur enquêteurs et passionnés, aucun de ces ouvrages donc, n'oublie de mettre l'accent sur la vague de 1954. Ceux de la première heure, Michel, Guieu, Garreau, ont relaté les faits, les autres, venus plus tard, se sont servis des premiers comme référence.

Ainsi trouve-t-on des histoires dont les récits se perpétuent au fil des livres depuis plus de 25 ans, sans que jamais, quelqu'un ait eu la saine curiosité de comparer les écrits à la scène originale (1). A cela plusieurs raisons : la crédulité candide des ufologues qui lisent les bouquins; ensuite, la hiérarchie quasi patriarcale qui s'est créée dans le milieu **soucoupique**. Le fait que l'ufologie ne soit pas enseignée à la faculté, a créé autour de certains, une espèce d'aura qui les fait admirer, voire vénérer. Leurs paroles et leurs écrits, comme ceux des témoins du **reste**, n'ont jamais été mis en doute. Ils sont dignes de foi pour un grand nombre d'**ufologues**. Seulement voilà, si l'on possède un soupçon d'esprit scientifique, on est vite blasé par les études qui ne mènent à rien, la lecture de certaines revues, la consultation des fichiers « cul de sac ». Alors, que faire ? Deux solutions : considérer notre niveau d'intelligence trop médiocre pour comprendre le phénomène, ou bien chercher la faille, car toutes les créations humaines en ont une, et le problème des OVNI en est une.

Ceci ne veut pas dire qu'il faut négliger les manifestations OVNI dans leur totalité, mais, simplement, aborder leur étude d'une façon extrêmement circonspecte en considérant que les paramètres du problème, peuvent à un moment ou à un autre, être **faussés**. Un cas parmi d'autres, paru dans le journal "l'Alsace" du 27 octobre 1954 : « 24 octobre - 1 h - Monsieur Charles Bernard, receveur de l'office HLM, de Huningue, aperçut dans le ciel un objet lumineux jaune orange dont il ne put distinguer les contours et qui, immobile pendant plus de 20 minutes, monta soudain à la verticale et disparut rapidement. Ce même phénomène a été observé par Madame Bernard ainsi que Monsieur Ernest Dillier, conseiller municipal de Huningue et son épouse, qui étaient en compagnie de Monsieur Charles Bernard ».

Première constatation : en supposant, chose que nous n'avons pas vérifiée, qu'un compilateur de fiches insère ce fait dans un catalogue, ce cas

peut servir de base à une étude alors qu'il n'a pas été soumis à enquête; c'est-à-dire qu'un, ou plusieurs, des paramètres du problème peuvent être erronés. Ainsi posée, l'équation n'a pas de solution. Il résulte logiquement que le phénomène observé est non identifié.

Mais si, après avoir relu plusieurs fois le **problème**, on pressent une erreur dans son **énoncé**, il est, dès lors, facile de comprendre. Le phénomène observé par Monsieur et Madame Di Hier ne s'est pas arrêté vingt minutes, il n'est pas monté à la verticale, ils ne purent en distinguer les contours puisqu'en fait il n'y a pas eu objet, mais phénomène lumineux. Nous sommes maintenant en possession de tous les éléments pour identifier une météorite de moyenne importance. Il suffisait d'enquêter sur ce cas ... mais encore fallait-il le faire.

Une réflexion vient tout de suite à l'esprit. Par ce raisonnement nous admettons implicitement que si le cas avait été enquêté, on se serait immédiatement aperçu de l'erreur commise. Détrompez-vous ! Il existe une quantité incroyable de faits et d'événements qui peuvent, si l'enquête n'est pas menée avec un maximum d'objectivité (ce qui est le plus fréquent), faire pencher le pseudo-enquêteur en faveur du caractère non négligeable de l'observation.

1954 constitue la genèse de l'ufologie contemporaine, c'est donc dans des événements survenus à cette période que nous nous proposons de puiser nos exemples.

Jacques Vallée, « Chroniques des apparitions **extra-terrestres** » : « 15 septembre 1954 - 23 h 20 - Feyzin, France. Une lumière blanche balaya tout à coup la route devant Roland M..., dix-neuf ans, qui observa qu'elle venait d'un objet gros et sombre, à 10 mètres du sol. Il s'éloigna en faisant un bruit de feu d'artifice mouillé, lançant des étincelles vives comme celles du magnésium ».

Si l'on en croit le numéro de mars 1970 de **Lumières Dans La Nuit**, et sa correspondante Madame Lefebvre, le même témoin fut spectateur deux ans après, à 600 mètres de là, de l'atterrissage d'un objet avec présence d'occupants. Nous laissons à certains la responsabilité de la théorie des

1. Ce fut fait il y a quelques années sur la demande de Fernand Lagarde dans LDLN. et le peu des cas qui furent traités permirent d'entrevoir certaines choses, et d'émettre certains doutes.

sites récurrents et des témoins privilégiés ! Pour notre part nous préférons engager une recherche afin de retrouver Roland M... c'est-à-dire mener une enquête sur le cas et non rapporter naïvement un récit souvent déformé par des intermédiaires fanatisés.

Roland M... n'a jamais rien vu, ni en 1954, ni en 1956. Il attribue ces deux récits à des racontards de journalistes, Jugez vous-même. Figurant avec des détails dans une revue spécialisée, **rapporté** par une passionnée, on aurait dû pouvoir considérer ce cas comme une donnée sûre : il n'en est rien. Les canulars et mystifications de toute sorte ont toujours pullulé, mais en matière d'OVNI, ils sont plus courants qu'on le pense. Les récits rapportant des observations d'occupants, sur lesquels nous avons mené une enquête (soit plus de 100 cas qui n'avaient jamais été ou très mal enquêtés) ne revêtent plus, à nos yeux, aucun caractère de crédibilité.

Tout un livre nous a été nécessaire (2) pour expliquer, par le détail, les résultats des enquêtes sur la vague de 1954. Nous ne pouvons donc ici refaire totalement ce travail; nous vous proposons quelques cas, qui ne figurent pas dans l'ouvrage, et qui sont assez représentatifs de la « sornette ufologique ».

Le journal « Paris Presse » du 12 octobre relatait minutieusement l'incident dont avait été témoin Monsieur Jean Bertrand le 9 octobre à 16 heures. Ce dernier avait prétendu avoir observé une sphère d'apparence métallique et brillante; deux silhouettes de « pilotes » étaient visibles à l'intérieur au travers de la moitié supérieure, réalisé en matière translucide. A l'approche du témoin l'engin se serait élevé et aurait pris la direction de l'est. C'est près d'une localité de l'Eure et Loir, Marville **Moutier Brulé** (3), que Monsieur Michel Toutain affirme avoir observé un phénomène non identifié qui eut pour effet d'immobiliser sa bicyclette ! Dans l'épaisseur de l'engin, il lui sembla distinguer quatre silhouettes. Au moment de la disparition, l'objet se scinda en deux parties. C'était le 10 octobre vers 6 h 15. Un autre cas a retenu notre attention : des automobilistes **prétendent** avoir

rencontré une soucoupe volante et ses occupants près de Royan. Ce récit figure au catalogue de J. Vallée et est situé par lui à Taupignac, le 11 octobre.

Quelles conclusions tirer de ces trois récits ? Aucune si l'on ne fait qu'en lire les **narrations**, atterrissage d'objet **structuré**, présence d'**occupants**, somme toute observations classiques. Permettez-nous de noircir le tableau. Pour l'affaire de Carcassonne, d'après les paroles même du témoin : « C'était une bonne rigolade ... les photographes sont venus, on s'est bien marré ... ». Cela ne justifie à nos yeux aucun commentaire **supplémentaire**. A Marville, le témoin est décédé, le maire du pays, ami de Monsieur Toutain, nous a conseillé de « **laisser tomber** » : « Il n'y a rien de sérieux là dedans, c'était un gros fantaisiste et en plus, toujours entre deux verres ». Quant à Taupignac, nous n'en parlerons même pas, c'est un canular sur toute la ligne.

Dans le fichier du groupement « Lumières Dans La Nuit » (4), en date du 11 octobre nous notons : « Saint **Claud** sur le Son, Charente, un chauffeur, Monsieur Puyselier, 24 ans, a aperçu dans la nuit un cigare volant qui venait de se poser derrière une haie. Effrayé Monsieur Puyselier est allé chercher un témoin. Les deux hommes, revenus sur les lieux ne trouvèrent plus le cigare, par contre ils distinguèrent une silhouette humaine. Ils prirent la fuite ».

La crédibilité de cette observation semble bonne puisque effectuée par deux personnes. Une petite recherche auprès des témoins, pour obtenir quelques détails supplémentaires, nous permet de comprendre toute l'histoire : un ballon, gonflé à l'hydrogène, s'enflamme et tombe derrière une haie ... le premier témoin observe un cigare volant ! Il part chercher une seconde personne; dans l'intervalle les pompiers sont sur place pour éteindre le début d'incendie ... A leur retour ils observent une silhouette inquiétante !

Nous avons pris soin de mener une enquête sur une affaire particulièrement étrange, et qui implique un certain nombre de questions : un homme prétend avoir observé le 12 octobre 1954 une quatre chevaux Renault... munie de quatre roues d'environ quarante centimètres de diamètre, et qui, avec son pilote roula sur la route ... avant de décoller ! ! Oui, cette sinistre rigolade fait

2. « La grande peur Martienne », Nouvelles Editions Rationalistes, Paris, 1979.

3. « La Gazette Française », du 16 octobre 1954.

4. Etabli par Madame Gueudelot, archiviste de ce groupement.

partie intégrante du catalogue Vallée : **Orchamps Vennes**, cela serait risible si ce n'était pas si triste.

Nous arrêterons là notre liste, mais tout nous porte à croire que certains événements n'auraient jamais dû figurer dans les fichiers ufologiques s'ils avaient été **enquêtés** avec un peu plus d'objectivité. Nous avons en notre possession des observations d'objets volants non identifiés, observés au sol, où le témoin d'un tel événement nous a dit lui-même qu'il ne l'avait vu ni atterrir, ni redécoller... c'est grotesque, absurde et aberrant. Après enquête, nos déductions sont identiques pour les cas suivants : Hennezis, Monbazens, Saint Pardou le Neuf, Fréjus et bien d'autres.

Qu'est-ce que notre étude tendait à révéler ? Premièrement, que le crédit accordé par les ufologues à certains événements, l'était sans aucun critère et de façon dogmatique: deuxièmement, que certains événements les plus rocambolesques, qui **émaillaient l'ufologie**, avaient pour origine l'imagination débordante des témoins. S'appuyant sur ces conclusions, il fallait savoir si, à l'étranger, la propagation de la rumeur avait suivi le même cheminement, et si, comme on était en droit de le penser, elle avait abouti aux mêmes aberrations. Nous avons pu, grâce à des collaborations, mener des enquêtes sur des cas espagnols et italiens, ainsi que sur quelques cas africains et américains.

Le « Dauphiné Libéré » du 28 septembre 1954 publiait le récit d'une observation à la **frontière** hispano portugaise, Jacques Vallée retient aussi ce cas : Monts de Gardunha. Une sphère atterrit à 200 mètres des témoins et deux silhouettes hautes de 2,50 mètres environ en descendirent. Ils ramassèrent des cailloux, et invitèrent les témoins à monter dans l'objet. L'engin reparti à une vitesse vertigineuse. Rendons hommage au « Dauphiné Libéré » qui publie, dans son numéro du lendemain l'explication de cette observation : **mystification**.

Wilkins U retient un cas à Monza le 8 novembre à 10 h 30 sous le n° 238: «Une foule d'environ 150 personnes s'assembla pour observer un engin lumineux posé dans un stade, détruisant des paillassades pour s'approcher. L'objet reposait sur trois pieds, avait un dôme émettant une aveuglante lumière blanche et supportant une antenne. Deux petites silhouettes vêtues de gris et blanc,

portant des casques transparents, furent vues. Elles parlaient avec des sons gutturaux. L'une d'elles avait un visage noir avec une espèce de trompe. Un homme qui avait lancé sur les nains un chien boxer fut mordu par l'animal qui s'était retourné sur son maître; l'objet s'éleva dans un bruit aigu et disparut rapidement».

On serait tenté de dire qu'un Martien ça trompe énormément ! Quelques jours plus tard, le quotidien Milanais « Il Giorno » confirmait nos doutes : mise en scène à des fins publicitaires.

Le catalogue de Jacques Vallée (cas n° 287) fait état d'un cas qui s'est déroulé à Livorno en Italie. Monsieur Senesi fut transporté à l'hôpital après que deux petits êtres **rouges**, sortis de deux objets brillants et fumants, tentèrent de le poursuivre. Il se cacha sous son lit dès qu'il fut admis à l'hôpital ! Une recherche nous permit d'apprendre que Bruno Senesi était un malade mental notoirement éthylique (5).

C'est un journal Espagnol « Voz de Galicia » du 10 octobre qui rend compte de l'affaire do Zuera du 8. Un homme prétend avoir vu un engin lumineux muni d'antennes et d'hélices (?), deux hommes normaux en sortirent, ils parlaient une langue que le témoin n'a pas compris. L'engin décolla dans un sifflement.

Un ami, enquêteur à LDLN, qui effectue de fréquents séjours en Espagne, enquête sur cette affaire à notre demande. Le résultat est **symptomatique** là aussi de l'état d'esprit qui régnait à l'époque : confusion quasi certaine avec un hélicoptère, monté en épingle par la presse locale. Mais le plus important, au regard de cette enquête menée sur place, reste que les étrangers auraient tendance à accorder plus de crédit aux cas n'ayant pas eu lieu chez eux. C'est-à-dire que lorsqu'ils arrivent par une enquête minutieuse à démonter le mécanisme qui est à l'origine de l'observation, ils persistent à croire que les cas français, par exemple, gardent une véracité supérieure. Les quelques recherches que nous avons menées dans les pays où nous avons certaines facilités, nous ont prouvé qu'il n'en était rien. On frémit à la pensée que certains fichiers débordent de cas

S. A ce propos, nous exprimons notre désaccord avec Monsieur Picard, qui, dans son article, « A propos du modèle sociopsychologique de Michel Monnerie (Inform. espace n° 42, pages 29-32), tend à expliquer que la vision des OVNI n'est pas pathologique. Nous sommes en possession de nombreux cas prouvant le contraire.

« importants et crédibles » ... qui émanent du Brésil ou d'Argentine. En conséquence, les enquêtes prouvent (6) que pour 1954 la rumeur a largement dépassé les frontières. Le mythe « Martien - soucoupes volantes » s'est considérablement répandu. Il n'est pas dans notre propos ici d'en analyser les mécanismes sociologiques. Quoi qu'il en soit, les enquêtes que nous avons menées nous renforcent dans notre idée. Nous avons découvert des canulars et des mystifications à Crémone, Isola près de La Spezia en Ligurie, Poggio d'Ambrasia; des confusions avec des ballons sondes au sol : Muro Lucano, Gorizia. Avec des ballons en vols : Mantoue (où fut observé le même ballon qu'à Mont Genève - France - , mais ce cas au lieu d'être signalé pour le 3 est renseigné pour le 7 octobre), tout ceci pour l'Italie.

Il existe à notre connaissance un canular à Rinkeby en Allemagne Fédérale, près de Munster (7). L'affaire de Dearborn (Michigan - USA) relève d'une confusion avec un hélicoptère lors de manœuvres militaires (8). Quant à celle de Yaoundé (Cameroun) il s'agit d'un ballon sonde. Cette liste n'est pas exhaustive (9).

La profusion des cas enregistrés pendant la vague de septembre-octobre 1954, ne permet évidemment pas de les analyser individuellement au sein de cet article. Mais nous voulons attirer votre attention sur deux points de détails qui trahissent bien les méthodes pernicieuses de certains ufologues.

Dans un récent numéro de LDLN (10), Monsieur Figuet (11) mène une contre-enquête sur l'affaire de Chabueil. Nous ne nous étendons pas sur cette observation (?). A la fin de l'article, l'enquêteur semble vouloir accréditer l'observation de Madame Leboeuf par le fait qu'un docteur de Chambéry (Savoie) a vu une soucoupe volante moins de cinq minutes après la vision de l'humanoïde : cas du docteur Martinet rentré indifféremment, col du Chat, croix du Nivolet ou Challes les

Eaux. S'il faut en croire les différentes sources d'information que nous possédons, le cas de Chabueil a bien eu lieu à 14 h 30. et là, nous sommes d'accord avec Monsieur Figuet. Par contre, les événements du col du Chat se situent d'après nos sources vers 17 h 10, 17 h 15 ! En conséquence cette affaire ne peut en aucun cas accréditer l'observation de Chabueil. De plus, et c'est écrit noir sur blanc dans « France Soir » du 1er octobre 1954, cet incident est dû à une confusion. En outre, d'après ce même journal la date ne serait pas le 26 mais le 29 ! Ceci constitue (à nos yeux) ce qu'il serait convenu d'appeler une escroquerie à la crédibilité de l'observation.

Le second point, peut-être plus vicieux, est ce que nous appellerons l'escroquerie à la crédibilité du témoin. Jacques Vallée retient le cas de Varigney (Hte Saône) le 17 octobre à 20 h 30 : « Plusieurs témoins, dont Monsieur Beclair, policier, virent un objet brillant, rouge vif, demi-sphérique par dessus, descendre au sol à 20 mètres d'eux. Des lumières rouges et blanches étaient visibles sous l'appareil ». L'enquête a fait apparaître deux points précis : 1) Monsieur Beclair n'a jamais été policier, il travaillait en usine; 2) L'affaire n'est qu'un canular qui nous a été confirmé par un autre témoin.

Avant de conclure notre intervention dans les pages de cette revue, nous voudrions encore apporter quelques éclaircissements qui nous sont apparus au fil de nos enquêtes. « Un classique ». Cisternes la Forêt, cité entre autre par Jacques Vallée le 18 octobre 1954 : « J. Augard et J. Chanzotte ont vu un objet ovale, surmonté d'un dôme. et émettant une brillante lumière blanche, posé dans un champ. Quand ils s'en approchèrent, celui-ci s'éleva verticalement en laissant une traînée rougeâtre et disparut en direction du nord-est ».

Pour une cohésion souhaitable, dans un esprit scientifique, il est évidemment indispensable que la rigueur soit partout présente dans les (apports et les fichiers. Le texte de Monsieur Vallée comporte au moins une erreur dans le nom d'un des témoins, il ne s'agit pas de Monsieur Chanzotte mais de Monsieur Chazotte ceci peut-être dû au demeurant à une erreur d'impression dans les journaux qui lui ont servi de référence. Madame Gueudelot, archiviste de LDLN, a rentré ce cas dans son fichier, mais ce faisant, elle a introduit deux erreurs par rapport à Jacques Vallée : il ne

6. - Nous pensons en dépit de certains que l'approche d'une solution ne pourra se faire valablement que sur le terrain et que rien ne pourra remplacer une enquête bien menée. Et cette enquête, bien sûr, ne doit pas négliger le milieu humain ». (Guillaume Kervendal).

7. Catalogue de Jacques Vallée, cas n° 217.

8. Wilkins U 230.

9. « Sud Ouest », du 12 octobre (?).

10. N° 177, août-septembre, page 16.

11. Enquêteur de l'AAMT, Association des Amis de Marc Thirouin.

s'agit plus de Monsieur Chanzotte, mais de Monsieur **Chauzotte**; il ne s'agit plus de Monsieur **Augard**, mais de Monsieur **Augord**. Il va de soit que de telles insuffisances et de telles grossières erreurs dans les données, entravent d'une façon profonde le résultat des études dont elles constituent la base. Les ufologues à l'esprit brouillon devraient s'abstenir de prêcher la rigueur ! Nous avons mené une enquête sur ce cas et **retrouvé**, après bien des difficultés, un témoin, Monsieur **Auchard** qui nous a expliqué qu'en compagnie de Monsieur Chazotte ils avaient été victime d'un canular monté par des gens du pays. Dernier point de détail, le journal « La Dépêche du Midi » date ce cas du 8 octobre, et non du 18 !

Autre chose encore; il ne faut pas s'imaginer que les canulars sont l'apanage des cas importants avec occupants, d'objets structurés au **sol**. Il existe pour la période que nous avons étudiée une quantité d'informations, de cas succincts en vol qui, quand ils ne sont pas dus au passage pur et simple d'une météorite, sont le fait de plaisantins. Par exemple à Cavillargués (Gard) le 29 septembre (12), ou le passage d'un cigare lumineux fut observé par un garagiste.

Ceci nous oblige à considérer que toutes les théories qui ont vu le jour après la vague de 1954, orthoténie, réseau en étoile, grand cercle, ont perdu de ce fait toutes valeurs.

Pour la journée du 7 octobre, Aimé Michel retenait entre autre deux alignements : Hennezis-Montlevicq-Bompas et Plozevet-Montlevicq-Beauvoir, **ce** qui rentrait dans la théorie des réseaux en étoiles. C'est-à-dire : au centre des étoiles mises en évidence par le recoupement de plusieurs lignes **orthoténiques**, apparaissait toujours un cigare ou une sphère des nuées. Ce qui est le cas ici avec l'observation de **Montlévicq**, fiché parfois à Saint Plantaire (Indre).

Revenons au premier alignement : Hennezis, plus aucune crédibilité; **Bompas** doute sur la date, Jacques Vallée le donne le 7 octobre, le « Figaro » du 13 octobre le donne le 9, **Quincy** dans la nuit du 7 au 8. Quant au deuxième : Plozevet rentré par Quincy vers 0 h, enquête impossible; Beauvoir, on ne peut pas exclure le ballon sonde. Ces deux alignements se croisent au-dessus du département de l'Indre. On retrouve donc à cet endroit l'observation remarquée par Aimé Michel. Seulement

voilà, sur l'aveu même d'un témoin l'affaire n'est qu'un canular. Aimé Michel avait raison, au centre d'un réseau on observe toujours un cigare des nuées ou une sphère dénuée ... de tout intérêt.

L'ufologie existe, nous l'avons rencontrée. Nous l'avons pratiquée une dizaine d'années, et, n'en déplaie à certains, nous continuons. La matérialité du phénomène OVNI n'est plus, à nos **yeux**, la tâche primordiale dans l'étude du problème. Si elle existe, l'origine en est **ténue**, et ce ne serait pas dans d'éventuelles visites extra-terrestres qu'il faudrait la chercher, ni dans des modèles parapsychologiques dont la complexité n'a d'égale que l'esprit tortueux de ses inventeurs. Nous considérons que notre rôle n'est pas de convaincre, mais d'expliquer. A ceux qui considèrent le phénomène comme une manifestation physique nous apportons la preuve du contraire. A ceux qui considèrent le problème comme une religion, comme une croyance, nous leur disons simplement de continuer à croire car nous ne pouvons rien pour eux.

Nous avons bien sûr étendu nos enquêtes au-delà de la vague de 1954, les résultats sont semblables bien que les causes soient **sensiblement** différentes. Les confusions avec les planètes, les satellites artificiels, la Lune, fourmillent à foison. Les cas de contactés présentent de graves carances de crédibilité. Quant aux autres types de cas, ils continuent de s'inscrire dans la même optique : canulars, à Barre les Cévennes (13), à Mulhouse (14), à Ste Foy les Lyon (15); confusions à Asseyent (16), à Mandre les roses (17), etc. Michel Monnerie dans son ouvrage (18) analyse très bien le phénomène de la rumeur, du mythe OVNI. C'est maintenant là qu'il faut chercher l'origine du phénomène, c'est là que, pour notre part, nous l'avons trouvée.

Jacques Brucker et
Gérard Barthel.

12. - Midi Libre du Gard *, du 2 octobre.

13. LDN n° 116, page 10.

14. LDN n° 117,

15. 12 juin 1952, référence personnelle.

16. LDN n° 161.

17. « l'Aurore », du 19 avril 1972.

18. « Le Naufrage des extra-terrestres », Nouvelles Editions Rationnalistes, Paris, 1979.

En vous abonnant à la version française de l'International UFO Reporter vous pouvez bénéficier d'une offre vraiment exceptionnelle : **un exemplaire de l'ouvrage édité par la SOBEPS, « Des soucoupes volantes aux OVNI • pour seulement 150 FB (25 FF), soit une remise de plus de 50 %.** Voyez les conditions d'abonnement à la page 23. Sur votre bulletin de versement mentionnez clairement : abonnement IUR ou abonnement IUR + « S.V. aux OVNI ».

INTERNATIONAL

UFO

REPORTER

VOL. 4 NO. 3
DOUBLE ISSUE
SEPT/OCT. 1979

USPS 424890



- **DEPUTY SHERIFF
KNOCKED OUT IN
UFO COLLISION:
Sheriff Calls in IUR
To Study Lasting
Physical Effects**
- **UFO FLAP '78-
ITALIAN STYLE:
The Complete Report:
IUR-style**
- **EIGHT UFOS
SELECTED -
63 U**

Edition en français

on the Most
Important Documents
Released To Date

A MONTHLY REVIEW OF THE UFO PHENOMENON

OUR COVER PHOTO: Dep. Val Johnson "collides" with a mysterious blinding light and skids across deserted Highway 220. Details inside.

- **LA NOUVELLE VAGUE DES SOUCOUPES VOLANTES**, de Jean-Claude Bourret (éd. France-Empire): ouvrage où ont été réunis les meilleurs extraits de l'émission du même nom diffusée sur France-Inter, ainsi que de nombreux entretiens ou cas que la station n'avait pas eu la possibilité de diffuser — **320 FB**,
- **LE NOUVEAU DEFI DES OVNI**, de Jean-Claude Bourret (éd. France-Empire): les dossiers de la Gendarmerie Française, des enquêtes inédites, et les avis récents des principaux chercheurs français: en particulier les travaux de Jean-Pierre Petit sur la propulsion magnétohydrodynamique des OVNI — **365 FB**.
- **MYSTERIEUSES SOUCOUPES VOLANTES**, de Fernand Lagarde et le groupement « **Lumières dans la Nuit** » (éd. Albatros): œuvre collective nous présentant les réflexions sur le sujet de chercheurs comme Aimé Michel et Jacques Vallée et décrivant des voies de recherches possibles pour une étude approfondie du phénomène — **350 FB**.
- **LES SOUCOUPES VOLANTES VIENNENT D'UN AUTRE MONDE** et **BLACK-OUT SUR LES SOUCOUPES VOLANTES**, de Jimmy Guieu (éd. Omnium Littéraire): deux «classiques» de l'ufologie française, récemment rééditées — **265 FB** le volume.
- **LE LIVRE NOIR DES SOUCOUPES VOLANTES**, d'Henry Durrant (éd. Laffont): «histoire des réactions des hommes face au phénomène OVNI », se distingue par son ordonnance et sa chronologie rigoureuse — **250 FB**.
- **LES DOSSIERS DES OVNI**, de Henry Durrant (éd. Robert Laffont): un dossier complet, constitué par un journaliste minutieux, et qui fait le tour de toutes les questions que posent les OVNI — **285 FB**.
- **PREMIERES ENQUETES SUR LES HUMANOIDES EXTRATERRESTRES**, de Henry Durrant (éd. Laffont): un panorama de quelques rencontres rapprochées particulièrement bien documentées et leur analyse par un chercheur bien connu — **335 FB**.
- **SOUCOUPES VOLANTES, 20 ANS D'ENQUETES**, de Charles Garreau (éd. Marne): ce pionnier de la recherche sérieuse sur les OVNI en France, fait le point de sa longue expérience — **250 FB**.
- **FACE AUX EXTRATERRESTRES**, de Charles Garreau et Raymond Lavier (éd. J-P. Delarge): avec un dossier de 200 témoignages d'atterrissages en France — **395 FB**.
- **DES SIGNES DANS LE CIEL**, de Paul Misraki (éd. Marne): ouvrage de réflexion, abordant sous un angle original la question des relations entre OVNI et phénomènes religieux — **320 FB**.
- **CHRONIQUES DES APPARITIONS EXTRATERRESTRES**, de Jacques Vallée (éd. Denoël): expose les vues très personnelles de l'auteur sur l'ufologie; comprend un catalogue de 900 cas d'atterrissage — **345 FB**.
- **LE COLLEGE INVISIBLE**, de Jacques Vallée (éd. Albin Michel): dans lequel l'auteur tente de relier les OVNI aux phénomènes para-psychologiques — **310 FB**.
- **DISPARITIONS MYSTERIEUSES**, de Patrice Gaston (éd. Laffont): à l'aide de documents et de nombreux témoignages authentiques, l'auteur nous entraîne dans un monde étrange et inconnu, celui des disparitions de milliers de personnes sans qu'aucune trace ne soit laissée — **295 FB**.
- **LE DOSSIER DES SOUCOUPES VOLANTES, CEUX VENUS D'AILLEURS** et **OVNI DIMENSION AUTRE**, de Jacques Lob et Robert Gigi (éd. Dargaud): trois tomes d'une étude fort complète et objective présentée sous forme d'excellentes bandes dessinées — **235 FB** chaque volume.
- **LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES : MYTHE OU REALITE ?**, du Dr J. Allen Hynek (éd. Bel-fond): un ouvrage dans lequel le Dr Hynek explique pourquoi il faut tenter l'aventure de l'étude sérieuse du phénomène OVNI en dévoilant des documents inédits et sa conception des études à mener — **340 FB**.
- **LES SOUCOUPES VOLANTES : AFFAIRE SERIEUSE**, de Frank Edwards (éd. Robert Laffont): le premier des ouvrages du journaliste américain, celui qui allait faire «redécouvrir» les OVNI à une nouvelle génération — **240 FB**.
- **LES ETRANGERS DE L'ESPACE**, du Major Donald E. Keyhoe (éd. France-Empire): la traduction française de «Aliens From Space», un ouvrage où l'ancien directeur du NICAP expose les démêlés qu'a suscité le phénomène OVNI dans les milieux officiels aux Etats-Unis — **320 FB**.
- **LE PROCES DES SOUCOUPES VOLANTES**, de Claude McDuff (éd. Québec-Amérique): en suivant la forme d'un jugement, notre confrère canadien joue le rôle de la « défense » et apporte des pièces à conviction probantes — **280 FB**.
- **LES OVNI EN U.R.S.S. ET DANS LES PAYS DE L'EST**, de Julien Weverbergh et Ion Hobana (éd. Robert Laffont): pour la première fois en langue française, un dossier sur les nombreuses observations d'OVNI d'au-delà le « Rideau de fer » — **440 FB**.
- **AUX LIMITES DE LA REALITE**, de J. Allen Hynek et Jacques Vallée (éd. Albin Michel): quand deux des plus célèbres ufologues se livrent à un échange de réflexions profondes sur la nature des OVNI, les principaux cas et leur analyse, ainsi que sur les voies de recherche actuellement entreprises — **395 FB**.
- **LE LIVRE DES DAMNES**, de Charles Fort (éd. Losfeld): premier recenseur de phénomènes curieux de l'espace. Fort a réuni dans cet ouvrage une incroyable collection de faits la plupart encore inexplicables de nos jours — **350 FB**.

Pour toutes vos transactions immobilières s

A. RENIER

EXPERT CONSEIL IMMOBILIER

Expertises - Etats des lieux

54, avenue Paul Janson 1070 Bruxelles Tél. 02 - 522 63 09 / 522 04 09

« KADATH »

la revue qui sert de base à l'anthologie « **Chroniques des civilisations disparues** », parue en album aux éditions Robert Laffont.

Continue à paraître 5 fois par an :

44 pages abondamment illustrées et entièrement consacrées aux véritables énigmes de l'archéologie.

Abonnement : FB 500 — à l'ordre de « **Prim'Edit** » sprl.

Belgique : CCP 000-0979.148-30 ou au compte bancaire 210-0909.368-45

Etranger : FB 550 — uniquement par mandat postal international.

Adresse: Boulevard Saint-Michel, 6 - boîte 9 1150 Bruxelles - Tél. 02-734.82.91

The nicest bookshop in Brussels !

BRITT'S

BOOKSHOP

Offers you English books from around the world and elsewhere too. Manages also to quench your thirst for UFO books and other enigma subjects. Come round and see us.

rue du Marché au Charbon, 39 1000 Brussels Telephone : 02-512 87 54

JUMELLES, SPOTTING-SCOPES, TELE-
SCOPES, LUNETTES ASTRONOMIQUES,
MICROSCOPES, REPARATIONS, ETC.



ATELIER ET MAGASIN D'INSTRUMENTS OPTIQUES
PIERRE SLOTTE, Chaussée d'Alsemberg, 59
1060 BRUXELLES. Téléphone : 02-537.63.20

